



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

**Commune
de
Sainte-Luce**

**RAPPORT ANNUEL
DU DELEGATAIRE 2011**



SOMMAIRE

1.	COMMENTAIRES GENERAUX.....	5
1.1.	PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	5
1.1.1.	Description.....	5
1.1.1.1.	Présentation du service	5
1.1.1.2.	Présentation générale de la SME	5
1.1.1.3.	Moyens en personnel	6
1.1.1.4.	Organisation interne.....	6
1.1.1.5.	Ouvrages confiés à la SME en eau potable	8
1.1.1.6.	Ouvrages confiés à la SME en assainissement.....	8
1.1.2.	La démarche sécurité	8
1.1.2.1.	Rappel réglementaire.....	8
1.1.2.2.	La démarche d'évaluation des risques	9
1.1.2.3.	Document unique SICSM	9
1.1.3.	La qualité de service	9
1.1.3.1.	La démarche qualité de la SME.....	9
1.1.3.2.	Le baromètre satisfaction clients	10
1.1.3.3.	La qualité de l'eau et des prestations.....	13
1.1.3.4.	Le service client	16
1.1.4.	La communication externe	19
1.1.5.	Evolution de la réglementation	19
1.1.6.	Orientations pour l'avenir	22
1.1.6.1.	Schéma Directeur de Zonage Assainissement.....	22
1.1.6.2.	Réhabilitation des stations d'épuration	23
1.1.6.3.	Réhabilitation des réseaux.....	23
1.1.6.4.	Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées	23
1.1.6.5.	L'assainissement non collectif	26
1.1.7.	Les faits marquants 2011.....	26
1.1.8.	Indicateurs techniques	28
1.1.8.1.	Indicateurs de performance	28
1.1.8.2.	Usagers en assainissement collectif.....	30
1.1.8.3.	Assainissement non collectif	30
1.1.8.4.	Réseaux et postes de refoulement	30
1.1.8.4.1.	Descriptif patrimonial.....	30
1.1.8.4.2.	Fonctionnement des réseaux	32
1.1.8.4.3.	Fonctionnement des postes de refoulement	33
1.1.8.5.	Fonctionnement des stations de traitement d'eaux usées	33
1.1.8.5.1.	Descriptif patrimonial.....	33
1.1.8.5.2.	Fonctionnement des stations	33
1.2.	INDICATEURS FINANCIERS	35
1.2.1.	Tarifs.....	35
1.2.2.	Prix de l'eau.....	36
2.	RESEAU DU BOURG	37
2.1.	SCHEMA D'ENSEMBLE.....	37
2.2.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	38
2.2.1.	Réseaux de collecte.....	38
2.2.2.	Postes de refoulement.....	39

2.2.3.	Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....	40
2.3.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	42
2.3.1.	Postes de refoulement.....	42
2.3.2.	Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....	43
2.4.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT.....	43
2.4.1.	Réseaux eaux usées	43
	Etat des lieux	43
	Accessibilité.....	44
	Branchements	44
	Regards de visite	44
2.4.2.	Postes de refoulement.....	45
	Poste du Bourg.....	45
	Poste de Gros Raisins	45
2.4.3.	Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....	45
3.	RESEAU GROS RAISINS.....	46
3.1.	SCHEMA D'ENSEMBLE.....	46
3.2.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	47
3.2.1.	Réseaux de collecte.....	47
3.2.2.	Postes de refoulement.....	48
3.2.3.	Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins	51
3.3.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	53
3.3.1.	Réseaux	53
3.3.2.	Postes de refoulement.....	53
3.3.3.	Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins	54
3.4.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT.....	55
3.4.1.	Réseau de collecte secteur hydraulique Moubins.....	55
3.4.1.1.	Etat des lieux.....	55
3.4.1.2.	Accessibilité.....	55
3.4.1.3.	Branchements.....	55
3.4.1.4.	Regards de visite	56
3.4.2.	Réseau de collecte secteur hydraulique Pavillon 2.....	56
3.4.2.1.	Etat des lieux.....	56
3.4.2.2.	Accessibilité.....	56
3.4.2.3.	Branchements.....	57
3.4.2.4.	Regards de visite	57
3.4.3.	Réseau de collecte secteur hydraulique Amandiers - Corps de Garde.....	57
3.4.4.	Réseau de collecte secteur hydraulique Trois Rivières	57
3.4.5.	Postes de refoulement.....	58
3.4.6.	Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins	59
4.	RESEAU DES COTEAUX.....	60
4.1.	SCHÉMA D'ENSEMBLE.....	60
4.2.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	61
4.2.1.	Réseau de collecte.....	61
4.2.2.	Poste de refoulement.....	61
4.2.3.	Station de traitement d'eaux usées des Coteaux.....	61
4.3.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	63
4.3.1.	Réseaux	63
4.3.2.	Postes de refoulement.....	63
4.3.3.	Station de traitement d'eaux usées des Coteaux.....	63

4.4.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	64
4.4.1.	Réseaux eaux usées	64
4.4.1.1.	Accessibilité.....	64
4.4.1.2.	Branchements.....	64
4.4.1.3.	Regards de visite	64
4.4.2.	Poste de refoulement.....	64
4.4.3.	Station de traitement d'eaux usées des Coteaux.....	65
5.	RESEAU DE BELLEVUE LADOUR	66
5.1.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	66
5.1.1.	Réseaux de collecte.....	66
5.1.2.	Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour	66
5.2.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	67
5.2.1.	Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour	67
5.3.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT.....	67
5.3.1.	Réseaux eaux usées	67
5.3.2.	Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour	67
ANNEXES		68

1. COMMENTAIRES GENERAUX

1.1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1.1. *Description*

1.1.1.1. Présentation du service

La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX assure pour la commune de Sainte-Luce la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Service assuré concerne :

- 2 704 clients ;
- 365 581 m³ facturés ;
- 22 679 ml de réseaux de collecte gravitaire ;
- 8 811 ml de réseaux de collecte en refoulement ;
- 10 postes de relèvement ;
- 5 stations d'épuration :
 - o Station de Gros Raisins (6 000 éq. hab) ;
 - o Station du Bourg (3 000 éq. hab.) ;
 - o Station des Coteaux (1 400 éq. hab) ;
 - o Station de Trois Rivières (1 000 éq. hab) ;
 - o Station de Bellevue Ladour (500 éq. hab).

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées des 8 910 habitants de la commune (recensement 2006) bénéficie du soutien logistique du Siège Social de la Société Martiniquaise des Eaux (encadrement, service clientèle, secrétariat technico-administratif).

1.1.1.2 Présentation générale de la SME

Créée en 1977, La SME intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, dans la collecte et le traitement des eaux résiduaires, assure l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph au travers du syndicat mixte SICSM/ CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) ;
- les 7 communes du SCCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCCNO et de la ville du Lamentin en relation avec la CACEM.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par son lien avec le groupe SUEZ-ENVIRONNEMENT-LYONNAISE DES EAUX, la société peut accéder aux moyens de ce grand groupe, réputé pour son expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

1.1.1.3 Moyens en personnel

D'un effectif de 207 au 31 décembre 2011, les salariés de la SME disposent de véritable compétence, acquise à la fois par la mise en place d'actions de formation adaptées mais aussi grâce à l'expérience acquise au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en local et à l'international.

La SME consacre plus de 3 % de sa masse salariale au développement, à l'acquisition et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation qualifiante et diplômante en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication...).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers – employés :	160
Agents de maîtrise :	34
Cadres :	13
Contrats de qualification :	8

1.1.1.4 Organisation interne

La SME est organisée par métiers et par agences.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la direction de la société, la comptabilité, l'agence clientèle, les ressources humaines, l'informatique, les centraux de télégestion, le management de la Qualité, le bureau d'étude et les agences métiers eaux, assainissement et travaux.

L'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, a été répartie en deux agences organisées comme suit :

- ✚ Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD (Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;

- ✚ Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit et Trois-Ilets).

🔧 Organisation de l'astreinte

La SME reçoit les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des installations les plus sensibles.

Le service d'astreinte (20 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat technique de la SME.

- L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- le responsable d'astreinte :
Il représente la Direction des Exploitations, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.
- l'astreinte téléphonique :
L'objectif est de fournir à tout client ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.
L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers la personne qui reçoit les appels des clients.
- l'astreinte d'encadrement :
Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.
Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.
- l'astreinte d'intervention :
Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

- Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte
 - téléphones à domicile et téléphones portables ;
 - répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel ;
 - radio interne société dans les véhicules ;
 - P.C. portables de télésurveillance ;
 - véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux ;
 - fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne ;
 - malles d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...) ;
 - camion hydrocureur d'intervention.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

1.1.1.5 Ouvrages confiés à la SME en eau potable

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages ;
- 187 réservoirs de stockage ;
- 85 stations de pompage ;
- 20 millions de m³ produits par an ;
- plus de 2 500 km de réseau d'eau potable.

1.1.1.6 Ouvrages confiés à la SME en assainissement

- 88 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 180 000 équivalents-habitants,
- 190 postes de relevage,
- 7,8 millions de m³ épurés par an,
- 386 km de réseau d'assainissement.

1.1.2. La démarche sécurité

1.1.2.1. Rappel réglementaire

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 30 Juin 2011 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2012.

Il comprend deux parties :

- La première concerne les actions propres à la SME;

- l'autre partie concerne les collectivités et les mairies pour lesquelles la société travaille.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités au mois de Juillet, une fois la mise à jour effectuée.

1.1.2.2. La démarche d'évaluation des risques

L'inventaire des risques a d'abord été réalisé par ouvrage, puis par métier. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Pour les postes de refoulement, une fiche-type d'identification des risques (en annexe) a été renseignée par les agents, juste avant de procéder à la hiérarchisation des risques et à la définition des actions à mettre en place.

Suite à la diffusion d'un nouveau document sur les risques PR de l'Institut National de la Recherche et de la Sécurité (INRS), une nouvelle fiche d'analyse est en cours d'élaboration

Concernant les stations de dépollution des eaux usées, à l'aide de la liste des risques professionnels (en annexe), les sites ont été inspectés par le service Sécurité en collaboration avec les agents assainissement.

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail
- du préventeur sécurité.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires

3) suite aux sensibilisations et formations : durant lesquelles remontent des remarques d'agents et d'intervenants extérieurs

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques

5) suite aux réunions du CHSCT

6) suite aux contrôles de chantiers et descentes dans les postes

1.1.2.3. Document unique SICSM

Le canevas utilisé est celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique.

1.1.3. La qualité de service

1.1.3.1. La démarche qualité de la SME

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'entretien et l'inspection des réseaux.

La politique d'entreprise définit différents axes :

-  ***Produire une eau de qualité, 24h/24 ;***
-  ***Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel ;***
-  ***Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes ;***
-  ***Progresser en performance et en efficacité ;***
-  ***Engager des démarches environnementales et de développement durable afin de réduire l'impact de nos activités sur le milieu récepteur ;***
-  ***Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur ;***
-  ***Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes.***

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

1.1.3.2. Le baromètre satisfaction clients

Depuis 2000, la SME lance un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

Cette opération permet entre autres de positionner la SME pour la qualité des prestations fournies par rapport à six autres opérateurs de services en Martinique (EDF, Télécom, CAF...).

En 2011, l'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant les mois de novembre et décembre 2011.

On peut retenir les résultats suivants :

Un niveau de connaissance du métier de la SME en progression.

78% des clients associent la SME à une entreprise qui produit et distribue de l'eau potable ET qui traite les eaux usées du tout à l'égout.

19% lui associent uniquement le métier de production et de distribution de l'eau potable ; 4% uniquement le traitement des eaux usées du tout à l'égout.

Une image comparée en progression

La SME progresse en 2011 et enregistre une note de 6,9 sur 10 (contre 6,6 en 2010), ce qui la positionne ainsi en première position (ex aequo avec la Poste).

On peut noter que EDF et la CAF enregistrent une baisse en 2011.

Une progression pour l'image « institutionnelle » de la SME

Les indicateurs pour lesquels la SME obtient des résultats qui avoisinent ou dépassent le seuil de 80% d'appréciation positive :

- Le personnel de la SME est compétent.
- La SME est dynamique
- La SME est très attentive à la protection de l'environnement.

Une satisfaction globale en progression.

75% des clients considèrent que la qualité du service des eaux « s'est améliorée » (contre 64% en 2010). Il s'agit du meilleur résultat obtenu depuis 2005.

Ils sont 89% à se déclarer globalement « satisfaits » du service des eaux.

Les efforts entrepris par la SME : une progression enregistrée sur l'ensemble des indicateurs évalués :

- Fourniture d'une eau de bonne qualité,
- Fourniture d'une eau avec une pression suffisante,
- Limitation de la fréquence et la durée des coupures,
- Amélioration de l'accueil dans les bureaux de la SME,
- La signalisation des travaux lorsqu'elle intervient sur le réseau,
- Le fait d'effectuer très rapidement les dépannages,
- Prise en compte de la situation des plus démunis,

Une appréciation « satisfaisante » sur les composantes-clés du métier de la SME.

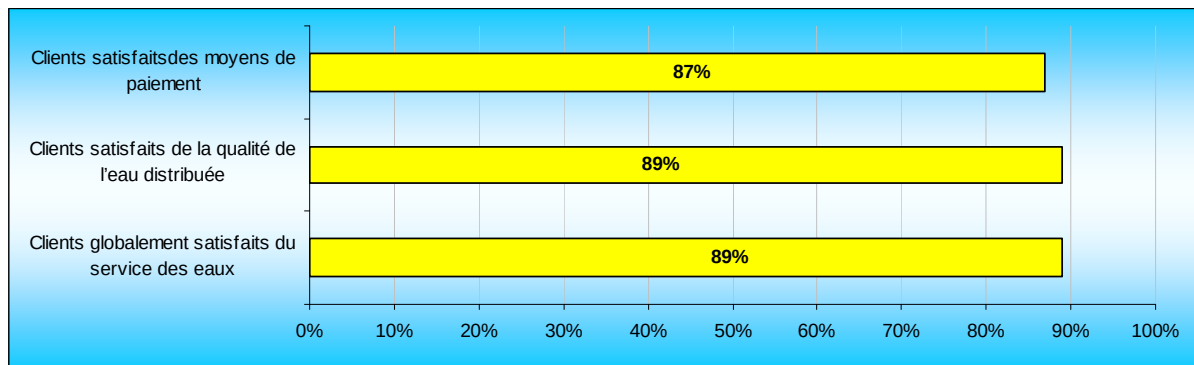
Les points que l'on peut qualifier de « satisfaisants » sont les suivants :

- La pression de l'eau.
- La qualité de l'eau.
- Les modes de paiement.

Des points recueillent une appréciation un peu moins satisfaisante, mais pour la plupart en progression :

- La qualité des informations et conseils

- L'efficacité et la rapidité de traitement des dossiers
- La rapidité d'intervention en matière de travaux



1.1.3.3. La qualité de l'eau et des prestations

Les résultats de l'autocontrôle pour l'année 2010 sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

PARAMÈTRES	Bourg (3 000 EH)	Gros Raisins (6 000 EH)	Les Coteaux (1 400 EH)	Bellevue Ladour (500 EH)
Nombre de bilans effectués	10	26	-	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	10	-	-	-
ANALYSES CONFORMES				
DBO ₅	10	26	-	1
DCO	10	25	-	1
MES	7	25	-	1
NK	-	26	-	-
NGI	-	26	-	-
Pt	-	-	-	-
Nombre de bilans conformes	7	25	-	1
% de conformité	70%	96%	-	100%

• STATIONS DE SAINTE-LUCE

Le Bourg (3 000 éq. hab)

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité supérieure à 2 000 équivalent habitants, cette station devrait être équipée de préleveurs fixes en eau brute et en eau traitée et d'une mesure de débit en sortie de manière à permettre la réalisation du nombre de bilans réglementaires. Sa suppression à moyen terme est programmée dans le cadre du basculement des effluents du bourg vers la STEP Gros Raisins .

L'arrêté du 22 juin 2007 (tableau n°6) intègre la notion de non conformité des bilans de la manière suivante :

Nombre d'échantillons dans l'année	Nombre maximal d'échantillons non conforme	Nombre d'échantillons dans l'année	Nombre maximal d'échantillons non conforme
4 – 7	1	54 - 67	6
8 – 16	2	68 - 81	7
17 - 28	3	82 - 95	8
29 - 40	4	96 - 110	9
41 - 53	5	111 - 125	10

L'application de cette règle permet de déclarer :

- la station de GROS RAISINS CONFORME
- la station du BOURG NON-CONFORME (station obsolète)
- la station des COTEAUX NON-CONFORME (absence de bilan)
- la station de BELLEVUE LADOUR CONFORME

Rappel des seuils pris en compte pour le calcul de la conformité :

Paramètres	STATION			
	Bourg		Gros Raisins	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	25	70 %	25	90 %
DCO	125	75 %	90	87 %
MES	35	90 %	35	90 %
NGI	-	-	25	70 %
NK	-	-	10	87 %
Pt	-	-	-	-

Paramètres	STATION			
	Les Coteaux		Bellevue Ladour	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	50 %	-	50 %
NGI	-	-	-	-
NK	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

D'autre part la fréquence des prélèvements après la mise en place des équipements réglementaires devra être effectuée conformément au tableau suivant :

Paramètres	STATIONS			
	Bourg	Gros Raisins	Les Coteaux	Bellevue Ladour
<i>Nombre de mesures par an</i>				
Débit	365	365	-	-
MES	12	24	2	1
DCO	12	24	2	1
DBO ₅	4	12	2	1
NK	-	6	-	-
NH ₄	-	6	-	-
NO ₃	-	6	-	-
NO ₂	-	6	-	-
Siccité des boues évacuées	4	6	-	-

1.1.3.4. Le service client

• **Accueil de la Clientèle :**

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux
Z.I. Place d'Armes
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- ▶ 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Pour l'exploitation des services de l'assainissement et de l'eau potable, les abonnés du Nord peuvent également se rendre à notre agence située à l'adresse :

12, rue Schoelcher
LE CARBET

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ Service technique : 7h00 – 14h30, les lundis, mardis et mercredis
7h00 – 13h00 les vendredis
- ▶ Service clientèle : 7h30 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
7h30 – 12h30 et 14h30 – 16h30, les mardis et jeudis

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 05 96 56 99 20.

□ Information de la Clientèle

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2011, les actions de communication suivantes ont été poursuivies

- réalisation d'une carte interactive www.smeaux.fr informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable.
- envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.
- envoi avec les factures du second semestre des fiches éditées par la DSDS sur la qualité de l'eau de distribution publique en 2010.

dans le cadre du lancement effectif du télépaiement, nous avons informés nos clients de la mise à disposition sur le 0810 301 130 d'un nouveau mode de paiement.

□ Une démarche de progrès

La SME va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

* Amélioration de l'accueil téléphonique

Afin de mieux répondre à l'attente de nos Clients, nous adapterons nos moyens techniques et organisationnels.

* Mise en place de nouveaux moyens de paiement : Carte Bancaire, Télépaiement et Agence en ligne

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement fait partie de nos priorités. C'est une requête forte de la part des clients. La carte bancaire nous était régulièrement demandée au travers de la boîte à suggestions (boîte de libre expression des clients sur leurs attentes vis-à-vis de la SME), dans les courriers et dans les sondages LH2Dom .

a/ La Carte Bancaire

La mise en place du paiement par carte bancaire répond à une demande forte de la clientèle. Ce nouveau mode de paiement a été mis en place en janvier 2006 à nos caisses du Carbet – 12 rue Schoelcher 97221 LE CARBET et rencontre un vif succès.

b/ Le télépaiement

Nous avons mis en place un service de télépaiement par téléphone. Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture d'eau par téléphone au 0810 30 11 30.

Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture et en indiquant ses références et ses coordonnées de carte bancaire.

Une équipe de téléconseillers encadrée par un superviseur permet de garantir la bonne marche du service pour la plus grande satisfaction des clients.

c/ L'Agence en ligne

Soucieux de l'intérêt que porte nos clients aux nouvelles technologies, nous prévoyons le déploiement d'agence en ligne au cours de l'année 2012.

Il s'agit de mettre à disposition de nos clients des services via Internet. Ainsi ils pourront effectuer leur paiement, leur demande de rendez-vous, leur souscription et bien d'autres services depuis leur domicile.

* Nouveau système d'information Clientèle : e-GEE

La SME a investi dans l'amélioration de son Système d'Information Clientèle afin de développer ses activités et de répondre aux exigences contractuelles.

Ce changement a été motivé par les opportunités contextuelles suivantes :

- Le décroisement nous a permis de bénéficier de l'expérience de la Lyonnaise des Eaux dans le domaine des Systèmes d'Information.
- L'ancien Système d'Information clientèle n'était plus adapté aux nouvelles exigences de nos métiers.
- Le souci d'améliorer la satisfaction de nos clients à travers de nouveaux services (agence en ligne, suivi de la relation client...).

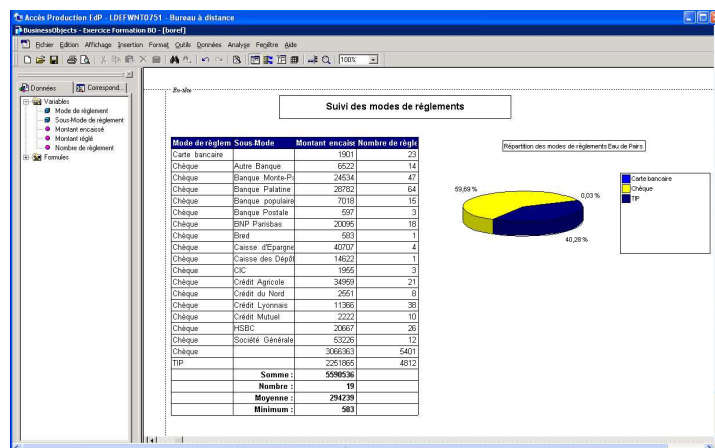
Le déploiement de la solution retenue, e-GEE, s'est déroulé de septembre 2010 à août 2011.

e-GEE est un moteur de facturation qui gère plus de 4 millions d'abonnés dans le monde.

Il s'agit d'une application de type client-serveur développée pour répondre aux besoins des collectivités et des sociétés gestionnaires du domaine de l'eau et de l'électricité.

Les principales avancées sont :

- La mise en place d'un module de gestion de la relation client : la vision client/branchement évolue vers une vision client/acteurs. L'ancien Système d'Information nous permettait de distinguer difficilement dans nos bases de données le client propriétaire du client locataire et du client payeur. Le nouveau Système d'Information recentre l'intérêt sur le point de service de distribution autour duquel peuvent co-exister distinctement 3 types de clients : propriétaire, locataire et payeur.
- Un environnement de reporting à la demande : la solution e-GEE dispose d'un infocentre nous permettant de disposer de requêtes sous technologie Business Object.



- Une image facture revisitée : la présentation a été améliorée afin de permettre aux clients de mieux comprendre leur facture. Nous avons révisé la lisibilité, rajouté des informations complémentaires et amélioré les palettes de couleurs, passant d'une bichromie à une coloration plus riche et plus agréable au visuel.

Votre Agence
LYONNAISE DES EAUX
www.lyonnaise-des-eaux.fr

Pour nous contacter :
Service Client : 0 800 070 000
Du lundi au vendredi de 9h à 19h et samedi de 9h à 12h
Agence en ligne : www.lyonnaise-des-eaux.fr
Urgences 24h/24 : 0 800 070 000

Pour nous écrire :
SISE, Chemin de la Plaine
D.P. 17
69200 MOULINS Cedex

MONSIEUR LEHADI BEDRI
VOTRE REFERENCE : 20-032675-02
Adresse descriptrice :
MONSIEUR LEHADI BEDRI
OLEANDRES 12 APPT 692 1ER
6 - R LAMARTINE
06100 CANNES LA BOCCA C

FACTURE
Service de l'Eau de CANNES
24 Octobre 2005

Présentation simplifiée de votre facture trimestrielle

VOTRE CONSOMMATION ESTIMEE		Montant TTC
Abonnement	m³	40,13
Consommation	m³	33,58
TOTAL		63,71
Solde antérieur		232,49
NET A PAYER		296,20 €

Merci de régler cette facture à réception au plus tard le : 9 Novembre 2005.
Règlement à réception, sans escompte.

Prochaine relève : Janvier 2006
Prochaine facture : Janvier 2006

TIP 6185995
BENEFICIAIRE : LYONNAISE DES EAUX SUEZ
PAYEUR : MONSIEUR LEHADI BEDRI

Montant en euros : 295,80

Votre référence : 20-032675-02

LYONNAISE DES EAUX SUEZ

TIP Titre Interbancaire de Paiement

LYONNAISE DES EAUX
TSA 70018
33462 MARSEILLE CEDEX 20

Précision et validité : 2005-2011
Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas pincer.

000561859955 MR BEDRI LEHADI 18315100004087712239
600005000287 48069960326790229124100520983802 29580

BLOC NOTES
LYONNAISE DES EAUX

Ref. Client 44-053414-07
Facture N° 17794850

CONTACTS
PAR INTERNET :
www.lyonnaise-des-eaux.fr
URGENCE : 4777
PAR TÉLÉPHONE :
Service client : 0 800 070 000
Du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h
Urgence 24h/24 : 0 800 070 000

MESSAGES
Les feuilles ne sont pas toujours visibles. Comparez votre installation en effectuant 2 relevés successifs de votre compteur sur une période sans passage.
Faites un geste pour l'environnement : passez à l'e-facture. Pour cela, rendez-vous sur votre Agence en ligne.

Facture trimestrielle - Service de l'eau et de l'assainissement
FACTURE de Juillet 2008 à Octobre 2008

VOTRE CONSOMMATION ESTIMEE 10 m³

DISTRIBUTION DE L'EAU 24,79 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES 18,20 €

ORGANISMES PUBLICS 6,88 €

NET A PAYER 50,67 €

Merci de régler cette facture à réception au plus tard le : 28 Octobre 2008.
Règlement à réception, sans escompte.

Répartition

Bilan de consommation (m³)

MONSIEUR WALL MLE RIBOT

Adresse descriptrice :
LOT B
14 - PASSAGE BELLATRIX
91100 VILLAGE

Prochain relevé : Janvier 2009
Prochaine facture : Janvier 2009

Pensez à vous mensualiser :
envoyez, mensuellement, dès aujourd'hui, votre prochaine échéance par chèque ou par carte bancaire.

Veuillez déléguer nos comptes de rattachement à :

TIP Titre Interbancaire de Paiement

LYONNAISE DES EAUX
TSA 90087
94962 CRETEIL CEDEX 9

Précision et validité : 2005-2011
Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas pincer.

001992682699 RIBOT BENEDICTE 17806004320772776400041
190019000446 00916590534140728113100839926808 4987

1.1.4. La communication externe

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, la SME met en place des axes forts d'amélioration, notamment dans le domaine de l'information.

En 2011, les opérations suivantes ont été réalisées :

- mise à disposition d'informations très détaillées sur notre Société, nos services et notre métier sur le site Internet : www.smeaux.fr ;
- envoi d'une page d'information relative à la qualité du produit et du service, jointe à l'ensemble des factures ;
- édition d'un journal interne SME mis à disposition des clients ;
- visites des installations : ouverture facilitée des ouvrages au public (accueil des écoles et des groupes...) ;
- entretien de relations constructives avec le tissu associatif : participation à des réunions publiques ou privées, à la demande notamment d'associations de consommateurs, pour présenter nos métiers, expliquer encore davantage la facturation et les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau... ;
- participation à des émissions radio et télévision ;
- information systématique envers les collectivités et les clients, par mail – par fax - par SMS, particulièrement en cas de manque d'eau (casses, lavages de réservoirs, tests à la fumée) ;
- utilisation des supports médias (TV, radio) pour expliquer les situations de crise ;
- publicité dans la presse spécialisée de nos partenaires (Agendas des Maires – des Communes et autres....) ;
- participation médiatisée aux Bourses Alizés pour l'accompagnement d'étudiants martiniquais dans des voies d'excellence ;
- accueil des jeunes lycéens (classe de seconde) dans le cadre de la mise en place de stages d'immersion dans l'entreprise en partenariat avec les proviseurs de lycées ;
- participation au Congrès des Maires de France et organisation de présentations d'ouvrages caractéristiques du savoir-faire de notre maison mère (Lyonnaise des Eaux) ;
- participation aux différentes journées de l'environnement organisée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre ;
- développement de l'esprit sportif à travers notre adhésion au Club des gommiers : participation active (gommier PA MO SOUEF) aux différentes régates organisées dans l'île et dans la Caraïbe.

1.1.5. Evolution de la réglementation

Principales évolutions du cadre réglementaire dans le domaine de l'assainissement en 2011 :

SERVICES PUBLICS

POSSIBILITE D'UNE TAXE POUR FINANCER LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

> [Décret 2011-815 du 6 juillet 2011 relatif à la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines](#)

RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES PME

> [Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, art. 37](#)

AIDES AUX USAGERS DE L'EAU EN DIFFICULTÉS

> [Loi n°2011-156 du 7 février 2011 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement \(JORF n°0032 du 8 février 2011 p. 2472\)](#)

1/ Nouvelle possibilité de subvention au FSL : A partir du 1er janvier 2012, les services publics d'eau et d'assainissement peuvent attribuer une subvention au fonds de solidarité pour le logement (FSL), pour contribuer au financement des aides attribuées aux personnes se trouvant dans l'impossibilité de payer leur facture d'eau ou les charges collectives afférentes. Cette subvention est plafonnée à 0,5 % des montants hors taxes des redevances d'eau ou d'assainissement perçues. Une convention doit être passée avec le gestionnaire du FSL pour encadrer le versement de cette subvention.

Cette disposition complète la possibilité déjà existante pour les gestionnaires d'eau et d'assainissement de contribuer au FSL, selon des modalités fixées dans une convention à passer avec le département (art. 6-3 de la loi n°90-449 du 31 mai 1990). Cependant, cette contribution prend généralement la forme d'abandons de créances, qui ne peuvent bénéficier qu'aux logements comportant une individualisation de la fourniture en eau.

La nouvelle loi permet d'élargir les aides au paiement des charges des logements collectifs. Elle permet également expressément de financer la subvention au FSL par les redevances d'eau et d'assainissement.

2/ Information du maire et du centre d'action sociale : La demande d'aide est notifiée par le gestionnaire du fonds au maire et au centre communal ou intercommunal d'action sociale. Ceux-ci peuvent communiquer au gestionnaire du fonds toute information en leur possession susceptible d'éclairer ce dernier sur les difficultés rencontrées par le demandeur.

STATION D'EPURATION

STATIONS D'EPURATION ET MICROPOLLUANTS : MODALITES DE MISE EN PLACE D'UNE SURVEILLANCE DES EAUX REJETEES

> [Circulaire du 29/09/2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées \(BO MEDDTL du 25/11/2010\)](#)

Les STEP sont désormais visées :

> Seules sont concernées les STEP domestiques relevant de la rubrique 2.1.1.0 de la nomenclature Eau : le maître d'ouvrage de la STEP devra procéder ou faire procéder à la surveillance des substances inscrites sur une liste pendant un an (surveillance initiale) puis à l'issue d'un rapport, procéder à la surveillance régulière des substances considérées comme significatives car dépassant un certain seuil (inscrit dans la circulaire).

> Les arrêtés d'autorisation préfectoraux seront modifiés en ce sens pour intégrer cette surveillance : il est possible, lors de la transmission du projet d'arrêté préfectoral, de motiver le refus de suivre une substance par des résultats de mesures passées démontrant qu'elle n'existe pas dans les rejets.

> 2 campagnes :

. les STEP > ou = à 6000 kg de DBO5/j : lancement en janvier 2011

. les STEP > ou = à 600 kg de DBO₅/j et < à 6000 kg de DBO₅/j : lancement en janvier 2012

> Les prescriptions techniques de prélèvement, de mesures et d'analyses sont fixées par la circulaire. Il n'est pas possible d'utiliser les dispositifs de prélèvements existants dans le cadre de l'auto-surveillance pour le suivi de ces substances pour des risques de contamination. Les laboratoires doivent être sur une liste de l'INERIS et agréés.

> Enfin, si cette donnée ne figure pas dans l'arrêté d'autorisation, un débit mensuel d'étiage de fréquence quinquennale sèche peut être définie (QMNA₅) ou par défaut un débit d'étiage de référence au milieu récepteur estimant le QMNA afin de permettre au bout de 1 an l'arbitrage entre les substances significatives et les autres.

DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

MODALITÉS DE TRANSMISSION DU FICHIER DES ABONNÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

> Décret n° 2011-1907 du 20 décembre 2011 fixant les modalités applicables à la transmission par le délégataire au délégant des supports techniques nécessaires pour la facturation de l'eau

TRAVAIL DISSIMULÉ : OBLIGATION D'UN ARTICLE SUR LES SANCTIONS DANS LES MARCHÉS PUBLICS ET DSP

> Article L. 8222-6 du code du travail modifié par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit

MARCHES PUBLICS

RÉFORME DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

> Décret n°2011-1000 du 25 août 2011 modifiant certaines dispositions applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique

Un décret paru en août 2011 permet :

> la possibilité de présenter des variantes sans offre de base (sauf mention contraire dans le dossier de consultation).

> l'introduction de contrats globaux de performance pouvant associer conception, réalisation et exploitation/maintenance sans allotissement, et avec une rémunération à la performance.

DISPENSE DE PROCÉDURE POUR LES ACHATS INFÉRIEURS À 15 000 € HT

> Décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics

Pour leurs achats de fournitures, services ou travaux, les collectivités peuvent maintenant traiter directement avec une entreprise sans mise en concurrence en dessous de 15 000 € HT. Cette dispense de procédure ne doit toutefois pas conduire à des abus, notamment par la contractualisation systématique avec un même prestataire (art. 28 du code des marchés publics).

Pour rappel, ce seuil de dispense de procédure avait été relevé de 4 000 à 20 000 € HT par le décret du 19 décembre 2008. Mais le seuil de 20 000 € HT avait été annulé par l'arrêt "Perez" du Conseil d'Etat du 10 février 2010 et était revenu depuis à 4000 € HT.

En ce qui concerne les achats pour lesquels les collectivités ont la qualité d'entité adjudicatrice (ou opérateur de réseaux), notamment les achats relatifs à l'eau potable, le seuil de dispense de procédure établi à 20 000 € HT par le décret du 19 décembre 2008 n'a pas été modifié.

Les dispositions du décret sont applicables à partir du 12 décembre 2011, à l'exclusion des contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication antérieurement à cette date.

SEUILS EUROPÉENS DE PROCÉDURES FORMALISÉES RÉVISÉS À LA HAUSSE

Règlement n°1251/2011 du 30 novembre 2011 modifiant les directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leurs seuils d'application pour les procédures de passation des marchés

A partir du 1er janvier 2012, de nouveaux seuils déterminent l'application des procédures formalisées avec publicité européenne pour les marchés publics:

- > Pour les marchés de fournitures et de services des collectivités locales : 200 000 € HT (au lieu de 193 000 € HT) ;
- > Pour les marchés de fournitures et de services de l'Etat : 130 000 Euros HT (au lieu de 125 000 € HT) ;
- > Pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices (opérateurs de réseaux) : 400 000 € HT (au lieu de 387 000 € HT) ;
- > Pour les marchés de travaux : 5 000 000 € HT (au lieu de 4 845 000 € HT).

Note : il est rappelé qu'en dessous de ces seuils, les collectivités peuvent si elles le souhaitent conclure un marché à procédure adaptée (MAPA) avec une phase de négociation.

ENVIRONNEMENT

GRENELLE II : PUBLICATION DU DECRET BILAN GAZ A EFFET DE SERRE

> Décret 2011-829 du 11/07/2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial

SECURITE

PRÉVENTION DES DOMMAGES AUX RÉSEAUX

> LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (JORF n°160 du 13 Juillet 2008)

> Décret n° 2010-1600 du 20 décembre 2010 relatif au guichet unique créé en application de l'article L. 554-2 du code de l'environnement (JORF n°0296 du 22 décembre 2010)

> Arrêté du 23 décembre 2010 relatif aux obligations des exploitants d'ouvrages et des prestataires d'aide envers le télé-service «reseaux-et-canalisation.gouv.fr» (JORF n°0301 du 29 décembre 2010)

Décret 2011-762 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'application de l'article L 554-5 du Code l'environnement (JORF du 30/06/2011, p.11099).

> Avis du 23 juin 2011 aux exploitants de réseaux relatif à l'application de l'article R 554-10 du code de l'environnement (BOMEDDTL 2011/13 du 25/07/2011, p.136).

1.1.6. Orientations pour l'avenir

1.1.6.1. Schéma Directeur de Zonage Assainissement

Le SICSM a lancé l'étude du Schéma Directeur de Zonage Assainissement au 1^{er} trimestre 2007.

Les principaux objectifs de l'étude étaient les suivants :

- définir la stratégie générale de développement du SICSM sur 15 ans avec les aspects juridiques, techniques et financiers ;
- déterminer les extensions et les intégrations de réseaux, la construction et la réhabilitation des stations ;

- étudier la protection de l'environnement, la lutte contre l'H₂S, la sensibilité des milieux, le choix technique des investissements et d'exploitation, les centres de traitement des matières de vidange et des boues, la pollution diffuse, les filières d'élimination des sous-produits et la réutilisation des eaux épurées en agriculture.

Il conviendrait que l'ensemble de cette étude soit diffusé à l'ensemble des partenaires du SICSM dont la SME.

1.1.6.2. Réhabilitation des stations d'épuration

Les études sur le transfert des eaux de Rivière-Pilote et du Bourg de Sainte-Luce vers la station de Gros Raisins sont toujours en cours d'étude. Le projet prévoit au préalable de renforcer la capacité de traitement de la station d'épuration de Gros Raisins.

L'arrêté préfectoral pour l'extension de la station de Gros Raisin a été obtenu en octobre 2011. Ce projet est d'une importance capitale pour la commune de Sainte Luce car il permettra de supprimer la station de Fond Henry, notoirement vétuste et non conforme.

1.1.6.3. Réhabilitation des réseaux

La qualité des réseaux de collecte gravitaire reste critique dans certaines zones (centre ville, Gros Raisins, Les Moubins etc).

Dans le bourg, un important tronçon a été repris en 2010 à la rue Schœlcher où le collecteur amiante était complètement déstructuré. Cette reprise a été réalisée en même temps que les travaux d'amélioration du réseau d'eau potable du centre ville.

De gros efforts restent à faire pour les autres tronçons précaires et la vérification des réseaux intérieurs des particuliers. Nous rappelons de nouveau la présence d'interconnexions du réseau d'eaux pluviales de la commune vers le réseau d'eaux usées.

1.1.6.4. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées

• Rappel de la réglementation nationale

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;

- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;
- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;
- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

La situation actuelle est difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants.

Le seul exutoire existant à ce jour est la décharge de la Trompeuse, site qui normalement doit être fermé d'ici à 2012.

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

• **Cas des stations de la commune de Sainte Luce**

La filière de traitement des boues est composée de lits de séchage pour le Bourg et les Coteaux. Après séchage, les boues sont envoyées en décharge.

Les boues de Bellevue Ladour sont soutirées liquides et envoyées sur la station de Gros Raisins.

Pour Gros Raisins, les boues sont déshydratées par filtre bande avant envoi en décharge.

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est fragile en plusieurs points :

- interdiction au 1 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à Fort-de-France qui aurait dû normalement fermer ses portes en 2008 et dont l'arrêt est prévu officiellement fin 2012.

A ce jour, trois solutions sont à un stade plus ou moins avancé pour l'élimination des boues en Martinique. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département:

1) Usine de compostage des boues à Ducos

Le projet consiste à la réalisation d'un investissement privé porté par deux acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue ;
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

Le projet a obtenu l'accord des organismes apportant des subventions (Ademe, Feder) et les travaux doivent démarrer au cours du 1^{er} semestre 2012 pour une mise en service au 1^{er} trimestre 2013.

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrais chimiques pour les terres cultivées ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;
- une réalisation rapide de l'usine (mise en service possible au 1^{er} semestre 2012).

2) Le Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles, issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine, en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

3) Four à biomasse (CACEM)

La CACEM souhaite étudier une solution d'élimination des boues, après passage sur un four à biomasse (incinération des déchets verts pour séchage des boues) et incinération des boues séchées dans les fours d'OM existants.

1.1.6.5. L'assainissement non collectif

RAS en 2011.

1.1.7. **Les faits marquants 2011**

L'année 2011 a été marquée par les évènements suivants :

1) Divers

- Janvier : Mise en route de la station de traitement des boues de l'usine de Rivière Blanche ;
Fin du déploiement de la nouvelle architecture du système d'information au sein de la SME ;
Visite du site de la Soufrière (Sainte Lucie) en appui des élus du SICSM ;
Lyonnaise des Eaux lauréate de l'appel d'offre d'assistance technique au bénéfice de la DINEPA (Haïti)
- Février : Démarrage du chantier de mise hors d'eau de la station de Desmarinières à Trinité pour vérification du génie civil. Cette opération va durer 5 semaines, pendant lesquelles le SICSM nous a confié la surveillance du milieu naturel à la sortie de l'émissaire.
23 février : Visite de la Station d'épuration du Marin par une délégation de l'Union Européenne ;
- Mars : Remise du trophée de l'innovation à P. Soutarson, P. Ponnamah et E. Collin au nom de la SME.
4 mars : Inauguration du laboratoire d'analyse rapide pour le suivi des eaux de baignade sur le site de la station d'épuration de Sainte Luce ;
- Mai : Tenue du dernier CA de la SME : transformation de l'entreprise de SA en SAS.
- Juin : SICSM : Finalisation des projets d'investissement « eau » et « assainissement » qui rentrent dans notre proposition au SICSM.
- Juillet : Naïade : la SME est choisie par l'Espace Sud pour la création de l'ensemble des profils d'eau de baignade.
Le comité syndical du SICSM s'est prononcé favorablement en faveur d'une prolongation de 4 ans des contrats en cours.
Ouverture d'une ligne « eau et assainissement » dans le plan de relance de la Région : les réunions techniques ont eu lieu ;
Passage de la tempête Emily : nos procédures de mise en alerte ont été testées avec succès. Les usines ont parfaitement fonctionné, contrairement à ce qui se serait passé avant avril 2010. Nous récoltons là le fruit du travail entrepris depuis cette date.
Glissement de terrain sur la STEP de Taupinière. Travaux de confortement et de reprise d'étanchéité ont été réalisés.
- Septembre : Libellule Twopik : mission d'Eric Blin. Dépôt du dossier de demande de financement, dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB),

effectué ce jeudi 29 septembre. Association entre la SME, le SICSM, la CACEM et le Parc Naturel Régional (porteur du projet).

Démonstration et test d'un nouveau type de tampon et de scellement rapide – diminution de 1 journée à 2 heures de l'occupation de la voirie. Solution développée par SME en partenariat avec des industriels métropolitains et martiniquais. Fera l'objet d'un dossier « trophée de l'innovation ».

Octobre : SICSM : séances de négociation en présence de l'AMO (PPS Collectivité). Aboutissement à un accord sur l'ensemble des éléments techniques, opérationnels et financiers.

Novembre : Congrès des Maires : visite des installations de gestion du pluvial sur la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Décembre : Décision définitive du conseil syndical le 13 décembre ;
Signature des avenants le 28 décembre ;
SME lauréate des trophées de l'innovation « Lyonnaise des Eaux » pour la deuxième année consécutive.

2) Plusieurs difficultés sur les nouveaux ouvrages

Des travaux de reprise d'étanchéité de la bache de pompage du poste des Amandiers ont eu lieu mais ne donnent pas selon nous les résultats escomptés en matière de protection du égnie civil.

Les tests de réception de cette installation n'ont pas été réalisés en situation de réel trop plein de la bache principale. Ils auraient permis de montrer que cette bache de secours n'a qu'un intérêt limité, les effluents se déversant d'abord dans l'hôtel Les Amandiers, au niveau des tabourets de branchement des cuisines.

1.1.8. Indicateurs techniques

1.1.8.1. Indicateurs de performance

DOMAINE	N°	INDICATEUR	Bourg	Gros Raisins	Les Coteaux	Bellevue Ladour
Continuité de la collecte	1	Taux de curage curatif	2,21			
Dépollution et traitement	2	Taux de conformité des rejets d'épuration	70%	96%	-	100%
Dépollution et traitement	3	Indices de conformité réglementaire des rejets	0	1	0	1
Gestion durable du patrimoine	4	Politique patrimoniale (réseau)	20%	20%	20%	20%
Gestion des boues	5	Taux de boues évacuées selon une filière pérennisée	0%	0%	0%	0%

□ DEFINITION DES INDICATEURS :

1 – Taux de curage curatif

Unité : Nb / 1 000 abonnés

Définition : (nombre total d'interventions de curage curatif sur réseaux et branchements (hors avaloirs) / nombre d'abonnés) x 1 000

2 – Taux de conformité des rejets d'épuration

Unité : %

Définition : nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés dans l'année

Un bilan est considéré comme non conforme dès lors qu'un paramètre dépasse les seuils fixés par l'arrêté préfectoral.

3 – Indices de conformités réglementaires des rejets

Unités : 2 notes comprises entre 0 et 1 chacune.

Définition :

- conformité à la Directive européenne ERU et au décret de transposition
oui : 1 / non : 0
- conformité à l'arrêté préfectoral (s'il existe)
oui : 1 / non : 0

4 – Politique patrimoniale (réseau assainissement)

Unité : %

Définition : un indice de 0 à 100 % est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau et selon le degré d'avancement de la politique patrimoniale.

0 % : absence de plan du réseau ou plans incomplets.

20 % : informations topographiques complètes sur le réseau (plan mis à jour), localisation des ouvrages annexes (déversoirs d'orage, ...) mais autres informations incomplètes.

40 % : informations topographiques complètes (plan mis à jour) accompagnées de descriptions détaillées de chaque tronçon (section, matériau, année de pose), mais autres informations incomplètes.

60 % : informations topographiques complètes sur le réseau (plan mis à jour, descriptions détaillées de chaque tronçon indiquant le section, le matériau et l'année de pose, localisation des "points noirs" (défauts structurels), des dysfonctionnements (débordements) et localisation des interventions (curage curatif, travaux de réhabilitation).

80 % : informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet et la localisation des interventions (voir ci-dessus) et existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation.

100 % : informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet, la localisation des interventions (voir ci-dessus) et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation.

5 – Taux de boues évacuées selon une filière pérennisée

Unité : %

Définition : TMS de boues admises par une filière pérennisée / TMS totale de boues produites.

Les filières suivantes sont considérées comme pérennisées :

Epandage : Plan d'épandage + déclaration de transport.

Décharge : Siccité supérieure à 30 % + déclaration de transport.

Incinération : Autorisation d'exploitation du gestionnaire de l'usine + déclaration de transport.

Compostage : Déclaration d'exploitation ou autorisation si production supérieur à 10 000 t/an.

1.1.8.2. *Usagers en assainissement collectif*

• NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS

	2008	2009	2010	2011
Nombre d'assujettis (u)	2 376	2 357	2 476	2 704
Volumes assujettis (m ³)	339 762	374 903	378 540	365 581

• GROS CONSOMMATEURS – VOLUMES CONSOMMES (> 6000 M3/AN)

ETABLISSEMENT	CONSOMMATION ANNUELLE (m3)
SDC LES GOMMIERS	12 486
HOTEL LES AMANDIERS	13 727
HOTEL CARIBIA	10 161
HOTEL AMYRIS	11 413
VILLAGE PLEIN SUD	10 956
SIMAR	10 229
PIERRE ET VACANCES	42 697

1.1.8.3. *Assainissement non collectif*

Le contexte réglementaire a été rappelé dans le paragraphe 1.1.4 3 « Problématique de l'assainissement non collectif ».

Nous ne disposons pas de données actuellement sur le nombre de logements concernés par l'assainissement non collectif.

1.1.8.4. *Réseaux et postes de refoulement*

1.1.8.4.1. *Descriptif patrimonial*

Réseau Sainte Luce	2008	2009	2010	2011
linéaire gravitaire	22 679	22 679	22 679	22 679
linéaire refoulement	8 811	8 811	8 811	8 811
nombre de postes	10	10	10	10
nombre de regards	888	888	888	888
nombre de pompes	20	21	20	20
puissance totale installée	140,9	265,4	140,9	140,9

▪ Réseau du Bourg :

Près de 1200 ml de collecteurs se situent en domaine privé pour les opérations d'entretien par camion hydrocureur.

▪ Réseau de Gros Raisins :

Un linéaire important (1 250 ml) de collecteurs se situe en domaine privé et est inaccessible lors des entretiens programmés par camion hydrocureur. Certains réseaux sont pratiquement hors-sol et fréquemment détériorés lors d'opérations de jardinage entre autres. Nous attendons avec intérêt les conclusions des discussions entre l'**association** syndicale des copropriétaires et le SICSM. Conclusion qui devrait prendre la forme d'un projet de réhabilitation de certains réseaux de la copropriété.

Réseau des Coteaux :

- Le réseau de la zone artisanale est à reprendre suite à l'inspection télévisée effectuée par la SME en 2002 ;
- Un linéaire important (1 070 ml) de collecteurs se situe en domaine privé et est inaccessible à l'entretien par camion hydrocureur.

Réseau des Trois Rivières :

- Un linéaire important (680 ml) de collecteurs se situe en domaine privé et est inaccessible à l'entretien par camion hydrocureur.



Photo 1 : Exemple de réseau sous domaine privé à Trois Rivières

Réseau de Bellevue Ladour:

- Un linéaire important (300 ml) de collecteurs se situe en domaine privé et est inaccessible pour les engins de curage. Nombreux sont les regards posés sans respect du fascicule 70 causant des problèmes d'étanchéité à l'eau et à l'air.



Photo 2 : Exemple de regards non conformes

1.1.8.4.2. Fonctionnement des réseaux

Type d'interventions	2011
Désobstruction (u)	6
Curage (ml)	564
Inspection télévisée (ml)	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	26
Réparation sur canalisation (u)	4
Réparation sur regards (u)	4
Réparation sur branchements (u)	3

1.1.8.4.3. Fonctionnement des postes de refoulement

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et les consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement de la commune de Sainte-Luce.

POSTE DE REFOULEMENT	FONCTIONNEMENT ANNUEL (h/an)	VOLUMES (m ³ /an)	CONSUMMATION E.D.F (kWh/an)
Poste Bourg	3 769	177 143	13 329
Poste Gros Raisins	1 720	159 960	4 406
Poste Moubins	888	63 936	13 729
Poste Pierre et Vacances	1 677	38 341	-
Poste VVF CGSS*	-	-	-
Poste VVF EDF	432	9 504	-
Poste Amandier	3 467	317 924	20 585
Poste Les Coteaux	3 324	83 100	10 837
Poste Trois Rivières	5 018	180 648	48 182
Poste Désert	5 034	84 068	4 219
TOTAL SAINTE LUCE	25 329	1 114 624	115 287

* Travaux en cours, Village de Sainte Luce fermé

1.1.8.5. Fonctionnement des stations de traitement d'eaux usées

1.1.8.5.1. Descriptif patrimonial

Stations de traitement	2008	2009	2010	2011
Nombre	5	4	4	4
Capacité totale	11 900	10 900	10 900	10 900
Puissance totale installée	299,25	221,41	218,57	218,57

1.1.8.5.2. Fonctionnement des stations

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes et les consommations électriques annuelles pour les stations de la commune de Sainte-Luce.

STATION DEPURATION	VOLUME TRAITE (m ³ /an)	CONSUMMATION E.D.F. (kWh/an)
Bourg*	347 399	108 367
Gros Raisins	238 742	129 622
Les Coteaux*	50 753	31 586
Bellevue Ladour**	8 736	13 711
TOTAL SAINTE LUCE	645 630	283 286

* mesure estimée car absence de comptage

** mesure de débit non disponible en l'absence de comptage

▪ Le Bourg (3 000 éq. hab)

Compte tenu de la vétusté de cette installation, il est constaté des risques importants en matière de sécurité et une surcharge hydraulique et organique. Le projet du SICSM de transfert des effluents vers la station de Gros Raisins se concrétise.

▪ Gros Raisins (6 000 éq. hab.)

L'état fortement dégradé du génie civil du poste de relèvement en entrée de station du fait de l'H₂S nécessitera dans les meilleurs délais sa réfection. Les parois de ce poste peuvent à tout moment s'effondrer et bloquer le traitement des eaux brutes.

La mise en service du traitement de l'H₂S au chlorure ferrique en 2008 sur le poste de refoulement des Amandiers et du stade a limité les dégradations sur le génie civil. A l'inverse, une attaque des équipements électromécaniques (pompes) s'est confirmée car le chlorure ferrique est très acide.

▪ Les Coteaux (1 400 éq. hab)

Il est nécessaire de trouver une solution de traitement des boues autre que le transport de boue liquide vers une autre station qui s'avère très onéreux. Les lits existants ne sont pas utilisables étant donné que cela créerait des problèmes d'odeurs pour le voisinage.

▪ Bellevue Ladour (500 éq. hab)

Les travaux d'aménagement du canal de mesure de cette station, menés conformément à l'arrêté du 21 juin 1996 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure à 2 000, équivalent habitants sont terminés.

► Taux de charge des stations

Paramètres	STATIONS			
	Bourg*	Gros Raisins	Les Coteaux*	Bellevue Ladour*
TAUX DE CHARGE				
Débit	204%	55%	33%	32%
DBO ₅	148%	34%	-	46%
DCO	124%	43%	-	37%
MES	77%	45%	-	38%
NK	-	46%	-	-
Pt	-	-	-	-

* mesure de débit estimée en l'absence de comptage permanent

1.2. INDICATEURS FINANCIERS**1.2.1. Tarifs**

**Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud
de la Martinique**

Commune de Sainte Luce

Tarif au 2ème semestre 2011

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

K connu au 01/07/2011 1,2874
 Prix de base exprimé en valeur Juin 2001

Nature	Part du délégataire		Part de la Collectivité
	prix de base	prix actualisé	
Tous usagers			
Prime fixe semestrielle	30,50	39,27	
Consom. De 0 à 60	0,5500	0,7081	0,8300
Consom. De 61 à 3000	0,6500	0,8368	0,8300
Consom. >3000	1,0000	1,2874	0,8300

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Redevance Modernisation Collecte TVA	0,15 2,10%	ODE Trésor public

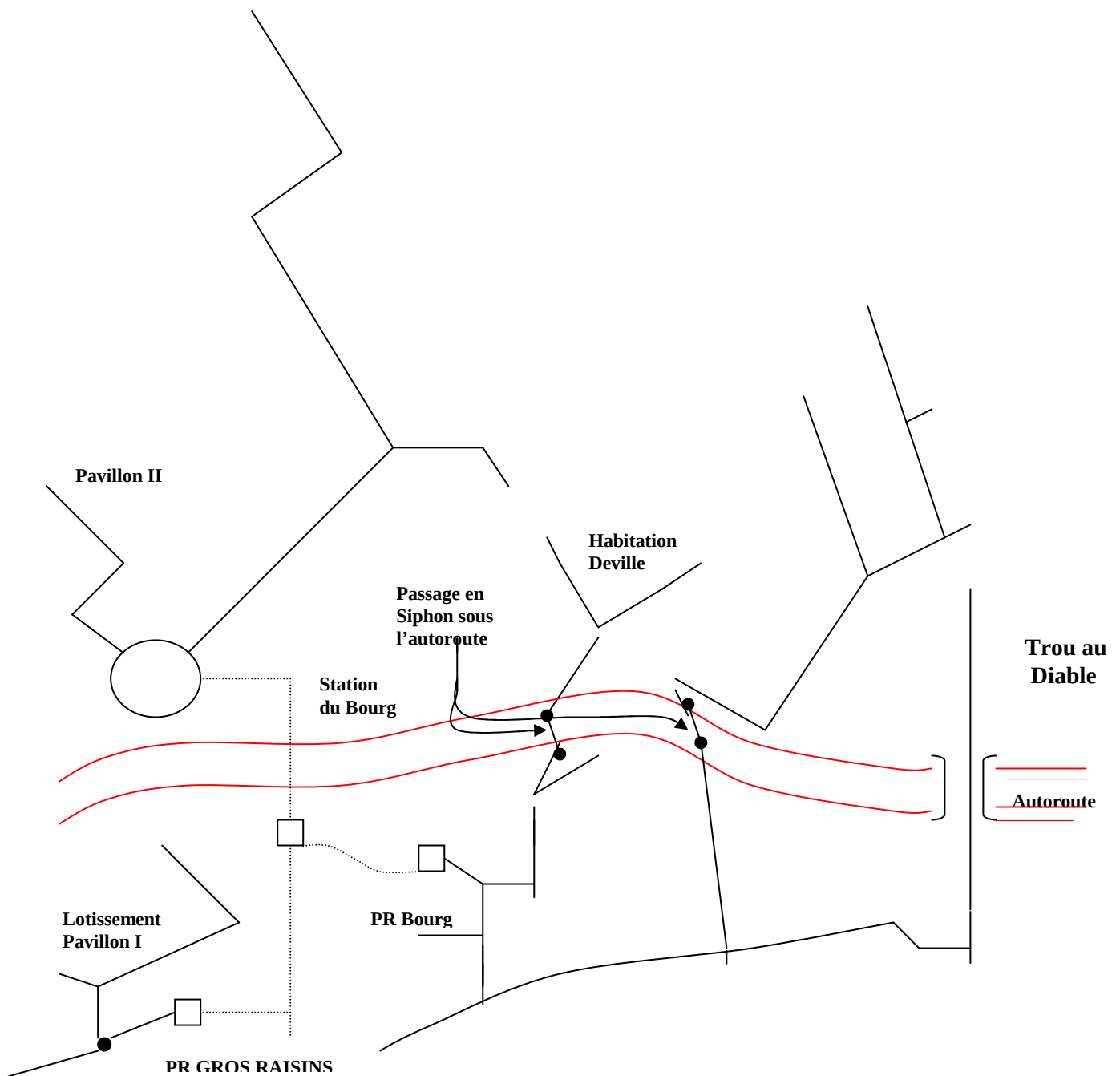
1.2.2. Prix de l'eau**Facture d'un client ayant consommé 120 m³**

établie sur la base des tarifs du 2ème semestre 2011

	M ³	Prix unitaire 2011	Montant 2011	Montant 2010	Evolution 2011/2010
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Part du délégataire					
Abonnement annuel		39,27	78,54	74,30	5,7%
Consommation tranche 0-30 m3 / semestre	60	0,7081	42,49	40,19	5,7%
Consommation tranche 31-3000 m3 / semestre	60	0,8368	50,21	47,50	5,7%
Part de la Collectivité					
Abonnement annuel					
Consommation	120	0,83	99,60	99,60	
Organismes publics					
Redevance Modernisation Collecte	120	0,15	18,00	18,00	
TVA à 2,1 %			6,07	5,87	3,4%
Sous-total TTC assainissement			294,91	285,46	3,3%
Soit le m3 TTC hors abonnement			1,79	1,75	2,4%

2. RESEAU DU BOURG

2.1. Schéma d'ensemble



2.2. Inventaire des ouvrages

2.2.1. Réseaux de collecte

Le réseau d'eaux usées du Bassin versant du Bourg de Sainte Luce se décompose en :

RESEAU	Janvier 2011		Mise en service 2011		Janvier 2012	
	Linéaire	Regards	Linéaire	Regards	Linéaire	Regards
Réseau du Bourg						
Refoulement 90 mm	350 ml				350 ml	
Refoulement diamètre 110 mm	350 ml				350 ml	
Diamètre 250 mm	390 ml				390 ml	
Amiante ciment						
Diamètre 200 mm	1 784 ml				1 784 ml	
Amiante ciment						
Diamètre 200 mm	614 ml				614 ml	
PVC						
Diamètre indéterminé	452 ml				452 ml	
Nature indéterminé						
Total	4 140	-			4 140	-
Réseau Pavillon 1						
Diamètre 150 mm	360 ml				360 ml	
PVC						
Diamètre 160 mm	70 ml				70 ml	
PVC						
Total	430	-			430	-
Réseau Deville						
Diamètre 250 mm	76 ml				76 ml	
PVC						
Diamètre 160 mm	400 ml				400 ml	
PVC						
Diamètre 160 mm	156 ml				156 ml	
Amiante Ciment						
Total	632	164			632	164
Réseau Gros Raisins						
Diamètre 200 mm	3 100 ml	97			3 100 ml	97
Amiante Ciment						
Diamètre 150 mm	654 ml				654 ml	
Amiante Ciment						
Total	3 754	97			3 754	97
TOTAL GRAVITAIRE	8 056	261			8 056	261
TOTAL REFOULEMENT	900	-			900	-
TOTAL GENERAL	8 956	261			8 956	261

2.2.2. Postes de refoulement

EQUIPEMENTS	TYPE	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste Bourg	Flygt CP 3102.181 HT 254	4,2	11	47	2006
	Flygt CP 3102.181 HT 254	4.2	11	47	2007
	Volume utile bâche = 4,8 m ³				
	Trop plein dans la rivière				
Poste Gros Raisins	Flygt CP 3127.181 MT 431	5,9	11	93	2010
	Flygt CP 3127.181 MT 431	5,9	11	93	2009
	Volume utile bâche = 12 m ³				
	Trop plein = exutoire				
PUISSANCE INSTALLEE		20,2			



Photo 3 : Poste du bourg



Photo 4 : Poste Gros Raisins

2.2.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station du Bourg est d'une capacité nominale de 3 000 éq.hab, et a mise en service en 1979.

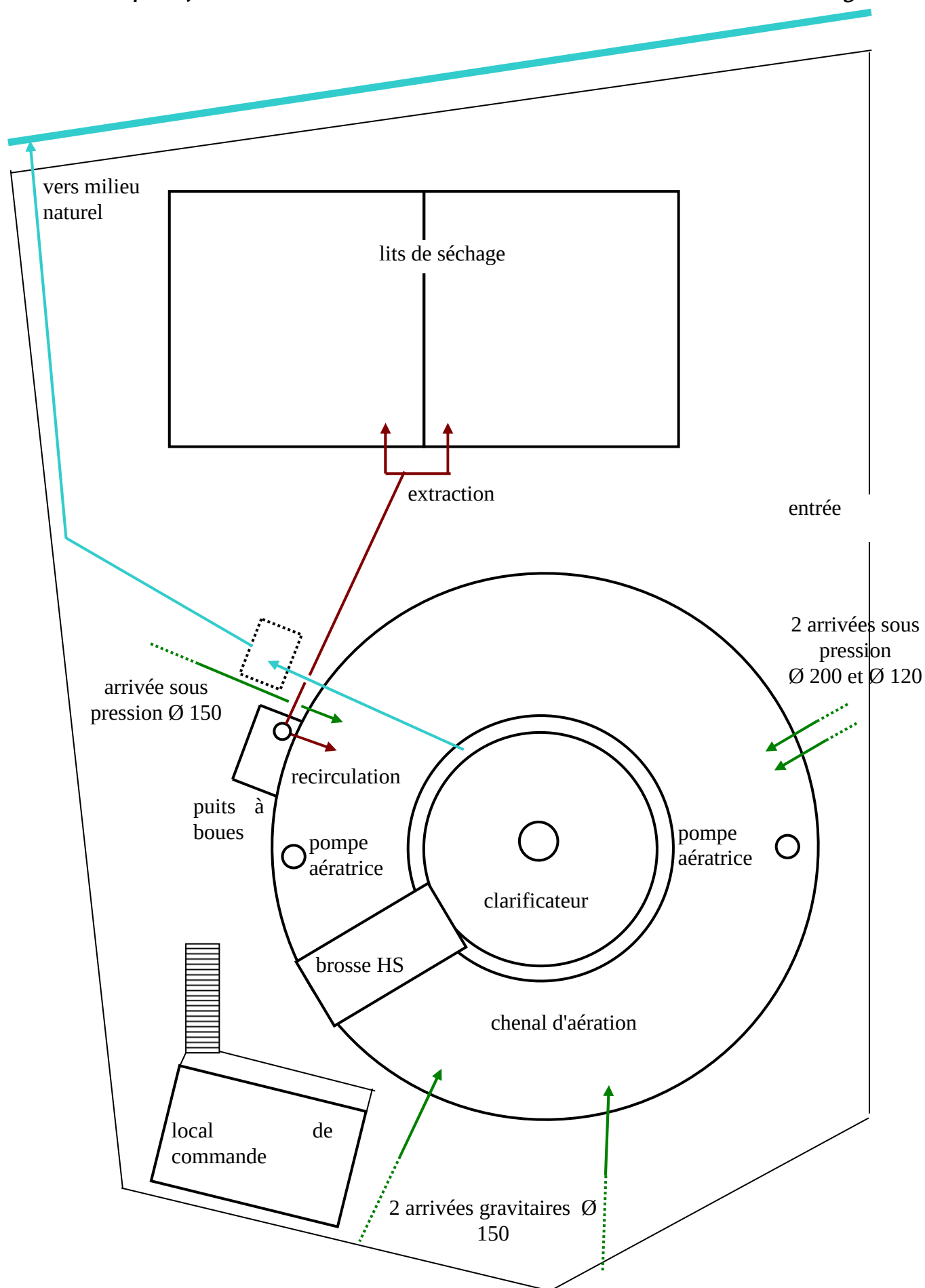
DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit (m ³ /h)	Puissance (kW)	Année
Aération	Hydroéjecteur Flygt JA 112 CP 3127 MT 431	1		4,7	2006
	Hydroéjecteur Flygt JA 117 NS 3171MT 433	1		15	2010
	Bassin circulaire de 502 m ³				
Décantation	Bassin non raclé de 113 m ²	1			
Recirculation (DN 80)	Pompes Flygt DP 3085 MT 472 Q : 65 m ³ /h à 2,5 m HMT	1	70	3	2010
Divers	Eclairage....			3	
P U I S S A N C E I N S T A L L E E				25,7 kW	

• TRAITEMENT DES BOUES

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Surface (m ²)	Volume (m ³)
Séchage	Lits	4	200	100



Station du Bourg

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées de SAINTE LUCE Bourg

2.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES

2.3.1. Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste Bourg	3 769	10,33	177 143	485	13 329	37
Poste Gros Raisins	1 720	4,71	159 960	438	4 406	12

• OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

PR BOURG

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Nettoyage du poste.
- Remplacement de la batterie du Sofrel

PR GROS RAISINS

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Nettoyage du poste.
- Remplacement de la batterie du Sofrel

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

PR GROS RAISINS

- Renouvellement partiel de pompe : 1,6 k€.

2.3.2. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume traité	-	-			-	-
Aération	347 399	921	-	-	-	-
Recirculation	4 096	11,1	286 720	724	-	-
Energie	-	-	-	-	108 367	274
Extraction boues	-	-	390	20 kg MS/j		

* : volume correspondant au PR Bourg et Gros Raisin

• OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

- Remplacement horloge pompe de recirculation.
- Nettoyage station.
- Nettoyage clarificateur+ goulotte +murs et sol.
- Visite SOCOTEC.

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Aucune opération de renouvellement.

2.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT

2.4.1. Réseaux eaux usées

Etat des lieux

Le réseau du Bourg est composé de 3 branches principales (Morne des Pères, Bourg et Gros Raisins) se raccordant toutes sur le poste du Bourg et de 2 branches (Habitation Deville et Pavillon), raccordées directement sur la station de traitement d'eaux usées du Bourg.

La nature des canalisations est la suivante :

- Amiante ciment sur la majeure partie du réseau dont la partie basse et centrale du bourg ;
- PVC sur l'autre partie.

Cette première partie pose des problèmes de tenue et d'obstruction à répétitions (l'amiante se désagrège en plaques). La réhabilitation de cette partie est urgente.

Des inspections télévisées ont été réalisées par la SME et ont montré la présence de défauts importants au niveau de la structure du réseau et de la qualité de réalisation des

branchements. Le rapport d'inspection télévisée (I.T.V) du 21 juin 1999 sur les rues Capitaine Pierre Rose et Jean Jaurès mets en évidence la nécessaire reprise des réseaux de ces rues tout comme la rue Schœlcher en 2010.

Accessibilité

Le plan du réseau complété par la S.M.E. lors de l'inventaire affiche 1180 ml de collecteurs situés en domaine privé. Ces linéaires se répartissent ainsi :

1. 450 ml sur la branche «Morne des Pères» ;
2. 700 ml sur la branche «Habitation Deville» ;
3. 70 ml venant du réseau des logements sociaux Pavillon 1 ;
4. 260 ml dans le centre bourg partie comprise entre la rue Joseph Lagrosillière et la rue du Capitaine Pierre Rose ;
5. 1 054 ml situé en domaine privé (Gros Raisins). Ce linéaire n'intègre pas les 340 ml du réseau interne du V.V.F.

Branchements

La SME rappelle la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur sur les points suivants :

- non étanchéité (tampon béton) des boîtes ;
- disposition inadaptée au contrôle prévu par la réglementation (en domaine privé) ;
- enfouissement des boîtes de branchements sous la terre et végétaux.

Regards de visite

Les équipements du réseau ne répondent pas aux exigences du fascicule 70 et des normes applicables avec notamment :

- défauts d'étanchéité majeurs ;
- absence d'échelons sur des regards dépassant 1,30 m de profondeur ;
- diamètre insuffisant pour les regards de plus de 1,30m de profondeur.

2.4.2. Postes de refoulement

Poste du Bourg

Le poste du Bourg est situé en propriété privée, l'accès est difficile et même impossible pour le camion de nettoyage. Le riverain a remplacé la clôture par une palissade en bois.

- On note la présence de deux chiens attachés aux trappes et la SME ne peut intervenir qu'aux heures de présence des propriétaires. Le projet de modernisation du Bourg devra prendre en compte cette situation pour la régler définitivement.

Poste de Gros Raisins

- Le trop plein est à mettre en conformité avec à l'arrêté du 22 juin 2007.

2.4.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

- Hygiène et sécurité :

Il est impératif que le maître d'ouvrage prévoit de mettre en place une passerelle pour accéder au puit central du clarificateur. Ceci permettrait au personnel de pouvoir intervenir en toute sécurité pour le nettoyage régulier de cet ouvrage.

- Bassin d'aération :

Le SICSM a procédé à des travaux de confortement du bassin qui présente des fissures importantes. La technique utilisée a consisté à mettre en place un cerclage métallique et à traiter les fissures les plus graves. Mais d'autres fissures sont apparues ainsi qu'une légère fuite à la base du bassin (voir rubrique entretien de la STEP).

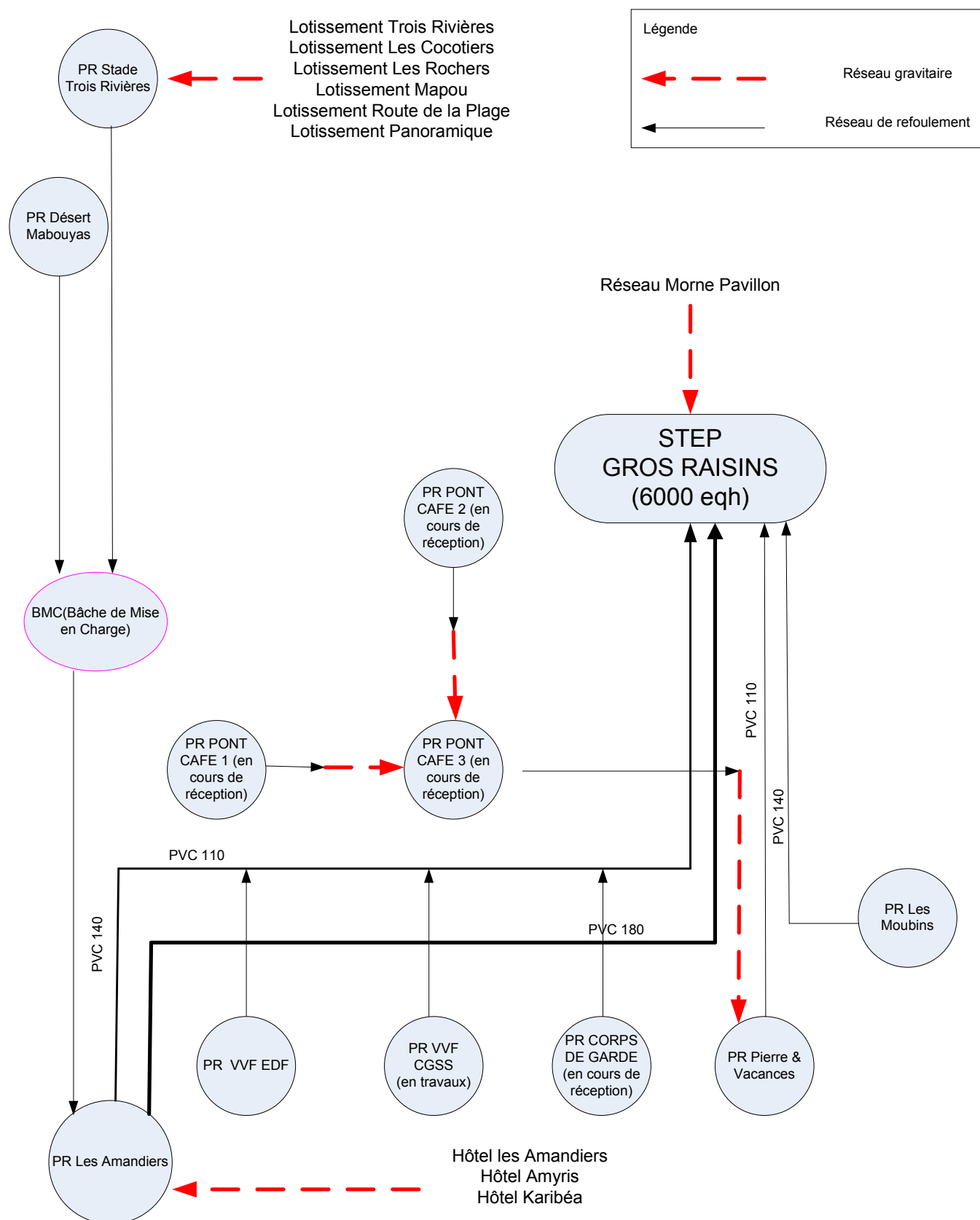


Photo 5: Fissures sur bassin de STEP Fond Henry

Compte tenu de la vétusté de cette installation, des risques en matière de sécurité et de la surcharge hydraulique et organique, le transfert à court terme les effluents vers la station de Gros Raisins est urgent.

3. RESEAU GROS RAISINS

3.1. Schéma d'ensemble



3.2. Inventaire des ouvrages

3.2.1. Réseaux de collecte

Le réseau d'eaux usées du bassin versant de Gros Raisins de la commune de Sainte-Luce se décompose en :

RESEAU	Janvier 2011*		Mise en service 2011		Janvier 2012	
	Linéaire	Regards	Linéaire	Regards	Linéaire	Regards
Poste Les Moubins						
Gravitaire DN 200 mm PVC	2 692				2 692	
Gravitaire DN 160 mm PVC	440				440	
Gravitaire DN 150 mm PVC	420				420	
Refoulement DN 140 mm	632				632	
Réseau Pavillon 2						
Gravitaire DN 200 mm PVC	55				55	
Gravitaire DN 160 mm PVC	390				390	
Poste Pierre et Vacances						
Refoulement DN 110 mm	376				376	
Poste VVF CGSS						
Refoulement DN 63 puis 110 mm	18				18	
Poste VVF EDF						
Refoulement DN 63 puis 110	184				184	
Poste Désert						
Gravitaire DN 200 mm PVC	775	27			775	27
Refoulement DN 90 mm PVC	890				890	
Bâche de mise en charge						
Réseau gravitaire siphon DN 180 mm	350				350	
Réseau gravitaire siphon DN 140 mm	530				530	
Poste Les Amandiers						
Refoulement DN 140 mm	2 760				2 760	
Refoulement DN 180 mm	2 450				2 450	
Poste Trois Rivières						
Gravitaire Stade DN 200 mm	2 880	105			2 880	105
Gravitaire Bord de Mer DN 200 mm	1 715	75			1 715	75
Refoulement DN 110 mm	386				386	
TOTAL GENERAL	17 943	470			17 943	470
TOTAL Gravitaire	10 247	470			10 247	470
TOTAL Refoulement	7 696	-			7 696	-

3.2.2. Postes de refoulement

EQUIPEMENTS	TYPE	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste des Moubins	PUMPEX KI 86 AFP	17	31	72	2006
	PUMPEX KI 86 AFP	17	31	72	2006
	Volume utile bâche = 17 m ³				
	Antibélier Charlatte 300 l				
	Trop plein en rivière				
Poste Pierre et Vacances	Flygt CP 3127 SH 256	7,4	32,5	46,2	2006
	Flygt CP 3127 SH 256	7,4	32,5	46,2	2006
	Flygt CP 3127 SH 256 (secours)	7,4	32,5	46,2	2009
	Volume utile bâche = 6,36 m ³				
	Trop plein = exutoire non trouvé				
Poste VVF – CGSS	Flygt DP 3102 HT 276	4,2	14,4	30	2005
	Flygt DP 3102 HT 276	4,2	14,4	30	2005
	Volume bâche = 16 m ³				
Poste VVF – EDF	Flygt CP 3127 HT 250	7,4	31	22	2005
	Flygt CP 3127 HT 250	7,4	31	22	2005
	Volume utile bâche = 3 m ³				
Poste Amandiers	Trop plein = vers mer				
	Flygt CP 3201 SH 264	30	47	91	2008
	Flygt CP 3201 SH 264	30	47	91	2008
	Pompe secours				
	Flygt CP 3201 SH 264	30	47	91	2008
Poste Désert					
	Amarex KRT F40-250/82U1G 180	8,5	44	17	2007
	Amarex KRT F40-250/82U1G 180	8,5	44	17	2007
Poste Stade Trois Rivières	Flygt NP 3171 – SH 274	22	52	36	2008
	Flygt NP 3171 – SH 274	22	52	36	2008
T O T A L P U I S S A N C E		230,4			



Photo 6 : PR Les Moubins



Photo 7 : PR Pierre et Vacances



Photo 8 : PR Les Amandiers



Photo 9 : PR VVF EDF



Photo 10 : PR Désert Mabouyas



Photo 11 : PR Stade Trois Rivières

3.2.3. Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins

Cette station d'une capacité nominale de 6 000 éq.hab, de type boues activées faible charge, a été mise en service en 2002.

Les équipements sont repris dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	TYPE	Nbre	Année	Puissance (kW)
Relevage	Pompes	Flygt CP 3102 MT 430 104 m ³ /H à 8 m HMT	2		3,7
	Poires de niveau	ENDRESS HAUSER	2		-
	Débitmètre	ENDRESS HAUSER CSF 48	1		0,1
	Préleveur		1		0,2
Prétraitement	Poire de niveau		2		-
	Dégrilleur	Courbe DEG	1		0,37
	Vis Convoyage	EVATRANS	1		0,55
	Dégaisseur	Aérateur Turbiflot D304	1		1,5
		Racleur FLEUDER	1		0,18
	Dessableur	Extracteur EVAMM 50	1		1,1
	Poire de niveau		1		-
	Clarificateur à vis	EVAVIS 300 x 3,6	1		0,37
Anoxie	Agitateur	Flygt SR 4640 Q : 900 m ³ /h	1		2,5
Aération	Aérateur - Mélangeur	OKY NOPON	2		5
	Mesure oxygène	Liquisys COM 253	1		0,1
	Mesure redox	ORBISINT CPS 12	1		0,1
	Recirculation liqueur mixte – pompes	Flygt CP 3127 MT 432 Q : 183 m ³ /H à 4 m HMT	2		4,7
	Poires de niveau		2		-
Surpresseurs		Delta Blower GM 25S DN 100	2		37
		Ventilateur Fabresse ABC 350			2,2
		Ventilateur Local Fabresse MMP 400	2		0,32
		Mesure température	1		0,1
Dégazage	Pompe reprise flottants	Flygt DP 3057 MT 234 Q 22 m ³ /h à 4 m HMT:	1		1,7

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	TYPE	Nbre	Année	Puissance (kW)
	Poire de niveau		1		-
Clarification	Motoréducteur Pont	Fleuder	2		0,25
	Pompe aspiration boues		2		1,3
	Poire de niveau		2		-
Recirculation	Pompe recirculation	Flygt CP 3085 MT 436 Q : 38 m ³ /h à 4 m HMT	1		1,3
Extraction boues	Pompe extraction	Flygt DP 3067.180 MT 470 Q : 54 m ³ /h à 5 m HMT	1		1,2
	Poire de niveau		2		-
Fosse à écumes	Pompe reprise flottant	Flygt DP 3057 MT 230 Q : 30 m ³ /h à 9 m	1		1,5
	Poire de niveau		1		-
Eau traitée	Comptage	Débitmètre ultrasons	1		0,1
	Préleveur réfrigéré		1		0,2
Eau industrielle	Pompe eau industrielle		2		4
	Poire de niveau		2		-
Epaississement	Herse	Fleuder DF 81240 M1 B4W	1		0,18
Déshydratation	Pompe boues épaisses	SEEPEX 10-61 BN /110	1		2,2
	Filtre à bande	EMO OMEGA 150	1		1,5
	Compresseur d'air		1		1
	Electrovanne eau lavage		1		0,10
	Agitateur bac polymère	NORDSK 1540 AF 71L/4	2		0,37
	Pompe transfert polymère	ALLDOS	2		0,37
	Pompe gaveuse	SEEPEX 10-12 BTE/110	1		4
Désodorisation	Extracteur d'air	Some Flu HMP 40/150	1		7,5
	Pompe étage 1 et 2		2		4
	Electrovanne alimentation en eau E4 et EV5		2		0,10
	Pompe réactif 1		1		0,1
	Pompe réactif 2		1		0,1
	Contacteur niveau 1,2,3		3		0,06
	Mesure de PH		2		0,1
	Mesure de rédox		1		0,1
	Adoucisseur d'eau		1		1
Ventilateur locaux	Soufflage air extérieur		1		4,5
	Extraction air clarif.		1		1,5
	Extraction air aérateur		1		1,5
	Extraction air désodo		1		0,32
Manutention	Palan levage		2		4

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	TYPE	Nbre	Année	Puissance (kW)
	Palan translation		2		0,45
Puissance Totale Installée					169,77

3.3. Fonctionnement des ouvrages

3.3.1. Réseaux

Les éléments sont inclus dans le paragraphe 1.1.11.

3.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION E.D.F	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m³/an)	Journalier (m³/j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste Moubins	888	2,43	63 936	175	13 729	38
Poste Pierre et Vces	1 677	4,59	38 341	106	-	-
Poste VVF - CGSS	-	-	-	-	-	-
Poste VVF - EDF	432	1,18	9 504	26	-	-
Poste Amandiers	3 467	9,47	317 924	869	20 585	56
Poste Trois Rivières	5 018	13,71	180 648	494	48 182	132
Poste Désert	5 034	13,75	84 068	230	4 219	12

*Village vacances CGSS fermé pour travaux

• OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

PR MOUBINS

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Nettoyage du poste.
- Remplacement de la batterie du Sofrel
- Remplacement de la sonde de niveau
- Remplacement des poires de niveau

PR PIERRE ET VACANCES

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Nettoyage du poste.
- Mise à l'arrêt du poste pour casse sur refoulement

PR VVF EDF

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Nettoyage du poste.

PR AMANDIERS

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Nettoyage du poste.
- Maintenance du groupe électrogène
- Remplacement du Sofrel
- Remplacement de la batterie du Sofrel

PR TROIS RIVIERES

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Nettoyage du poste.
- Maintenance sur Flush Valve.

PR DESERT

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Nettoyage du poste.

• **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

PR MOUBINS

- Remplacement du ballon antibélier : 2,9 k€.

PR VVF EDF

- Remplacement des trappes avec dispositifs antichûtes. 3,5 k€
- Remplacement de l'abri de l'armoire électrique : 2 k€

PR AMANDIERS

- Renouvellement partiel de pompe : 1,5 k€.
- Renouvellement de la pompe de la bache de secours : 5 k€

PR TROIS RIVIERES

- Remplacement de la roue de la pompe 1 : .4 k€

3.3.3. Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSUMMATION E.D.F	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Pompage Entrée Station	2702	7,4	297 220	817	-	-
Aération	16 310	44,8	-	-	-	-
Recirculation	7 980	22,2	598 500	1 644	-	-
Energie	-	-	-	-	129 622	356
Extraction boues	-	-	384	-	-	-

* : volume correspondant au PR Bourg et Gros Raisin

- **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Nettoyage du poste.
- Maintenance du groupe électrogène.
- Maintenance de l'aérateur OKI N°2
- Mise en place d'un caisson insonorisant sur l'entrée d'air dans le bâtiment
- Condamnation de la liaison entre salle de prétraitement et salle de supervision.
- Révision des surpresseurs

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- Renouvellement du pont translateur : 34 k€.
- Renouvellement de la pompe de recirculation des réactifs (désodorisation) : 4 k€
- Renouvellement de la pompe à boues déshydratées : 6,5 k€
- Renouvellement de la pompe de relevage : 2 k€
- Renouvellement de la pompe à flottant du clarificateur : 1,3 k€
- Renouvellement des trappes d'accès aux liqueurs mixtes : 3,1 k€
- Renouvellement des pompes liqueurs mixtes : 1,3 k€
- Renouvellement de la pompe à graisse du prétraitement : 1,2 k€

3.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT

3.4.1. Réseau de collecte secteur hydraulique Moubins

3.4.1.1. Etat des lieux

Les malfaçons constatées depuis l'inspection télévisée de 2002 ont évolué défavorablement. Le bureau actuel de l'ASL

3.4.1.2. Accessibilité

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

- 1 248 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et INACCESSIBLES à l'entretien tel que prévu par camion hydrocureur.
- Les regards notamment au niveau du lotissement Les Moubins sont situés derrière les clôtures des abonnés avec pour conséquence :
 - o de travailler en domaine privé ;
 - o un risque de détérioration des espaces verts des abonnés et des clôtures ;
 - o des débordements ou émanations d'odeurs nauséabondes chez les abonnés.

3.4.1.3. Branchements

Les branchements des particuliers devront faire l'objet d'une campagne de contrôle longue et difficile, due aux contraintes d'accès formulées au paragraphe précédent.

Toutefois, la SME a remarqué la non conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur. De plus nombres des habitants ont réalisé l'élimination de leur eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales avec les conséquences ci-dessous ?

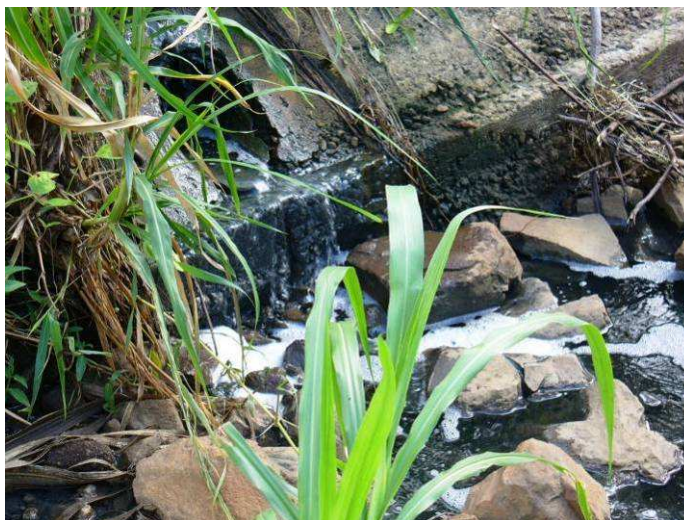


Photo 12 : Pollution de la ravine par des raccordements non conformes.

3.4.1.4. Regards de visite

Les éléments importants à retenir sont les suivants:

- 215 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 69 regards de visite situés en domaine privé ou INACCESSIBLES à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux. Il est à noter que des regards situés en domaine privé n'ont pu être trouvés.

3.4.2. Réseau de collecte secteur hydraulique Pavillon 2

3.4.2.1. Etat des lieux

Ce réseau présente la caractéristique générale des réseaux des logements sociaux :

- conformité des diamètres sur les collecteurs principaux : 160 mm au lieu de 200 mm ;
- utilisation des boîtes de branchements (50 x 50) en guise de regards visitables ;
- situation des réseaux aux points bas sans conditions d'accès pour entretien aux véhicules de curage.

3.4.2.2. Accessibilité

85 ml sont inaccessibles et une grande majorité du réseau est très difficilement accessible.

3.4.2.3. Branchements

- La SME rappelle la non conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur.

3.4.2.4. Regards de visite

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

29 regards de visite ;

19 regards de visite situés en domaine privé ou inaccessible à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

3.4.3. Réseau de collecte secteur hydraulique Amandiers - Corps de Garde

Une forte proportion du réseau de collecte gravitaire est privée :

- Pierre et Vacances ;
- VVF d'Electricité de France ;
- Hôtel Amandiers ;
- Hôtel Caribia ;
- Hôtel Amyris.

Le contrôle de ces installations est de la responsabilité des propriétaires.

3.4.4. Réseau de collecte secteur hydraulique Trois Rivières

Réseaux

Des nombreux bouchons sur le réseau gravitaire dans l'enceinte du stade sont liés à la forte contrepente du poste stade.

Par ailleurs le réseau hydraulique de collecte du bord de mer récupère des quantités importantes d'eaux parasites de l'ancien poste Bord de mer qui n'a pas été désaffecté.

Branchements

La SME indique la non conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur

Regards de visite

Le constat sur le réseau de collecte est le suivant :

- 105 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;

- 40 regards à refaire partiellement.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

3.4.5. Postes de refoulement

Aucun de ces postes n'est équipé de dispositif anti-chutes sauf les postes Amandiers, VVF EDF et Désert.

Poste de Pierre et Vacances

L'accessibilité de ce poste qui posait beaucoup de problèmes a depuis été réhabilitée par le SICSM avec l'aide de la SME dans le cadre d'un marché à bon de commande.



Photo 13 : Reprise du PR Pierre et Vacances (travaux en cours)

Poste des Amandiers

Les travaux réalisés en vue de mettre en service une bêche de secours n'ont pas fait l'objet d'un essai en présence du fermier. L'efficacité de cette opération reste à démontrer.

Poste d'Anse Mabouya

Depuis 4 ans, nous ne pouvons avoir accès librement à cette installation. Les risques encourus demeurent élevés en cas d'interventions urgentes.



Photo 14 : Poste de Désert / Anse Mabouyas

Poste de Trois Rivières

Le dimensionnement des pompes de relèvement lors de l'étude du poste de Trois Rivières n'a pas été réalisée avec précision. La SME procédera au changement des caractéristiques des pompes.

3.4.6. Station de traitement d'eaux usées de Gros Raisins

L'état fortement dégradé du génie civil du poste de relèvement en entrée de station du fait de l'H₂S nécessitera sa réfection sans délai. La sécurisation du process en dépend.

La mise en service du traitement de l'H₂S courant 2007 sur le poste de refoulement des Amandiers a diminué l'impact sur le génie civil à l'inverse des équipements électromécaniques.

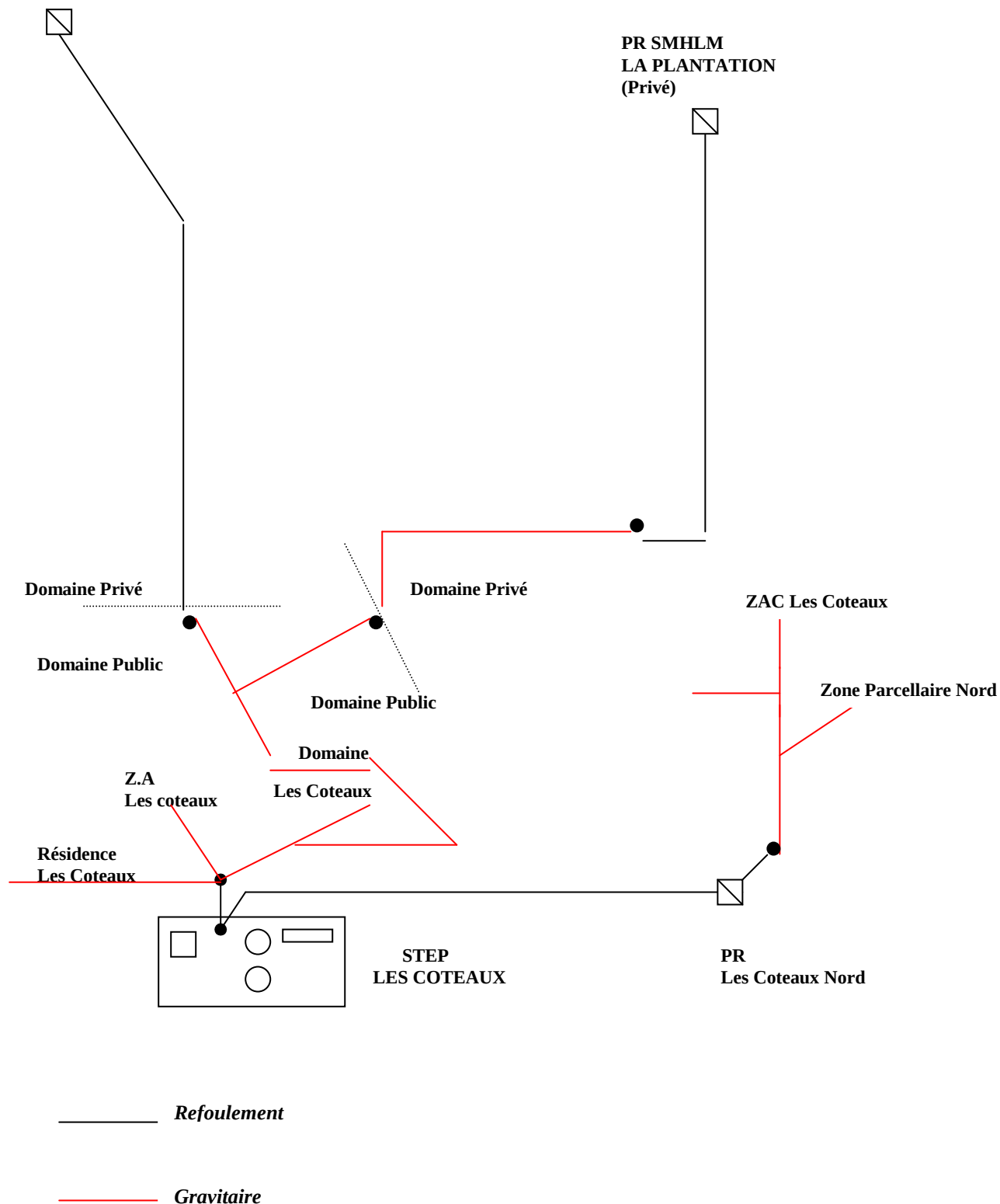


Photo 15 : Station de Gros Raisins

4. RESEAU DES COTEAUX

4.1. Schéma d'ensemble

PR Les Gardenias (privé)



4.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES

4.2.1. Réseau de collecte

DESIGNATION	Janvier 2011		Mise en service 2011		Janvier 2012	
	Linéaire	Regards	Linéaire	Regards	Linéaire	Regards
Poste Les Coteaux Nord						
Gravitaire diamètre 200 mm	4 376	157			4 376	157
PVC						
Refolement diamètre 90 mm	215	-			215	-
Total gravitaire	4 376	157			4 376	157
Total refolement	215	-			215	-
TOTAL GENERAL	4 591	157			4 591	157

4.2.2. Poste de refolement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste Les Coteaux Nord	Flygt CP 3127.180 HT 250	7,4	20	25	2000
	Flygt CP 3127.180 HT 250	7,4	20	25	2011
	Volume utile = 2 m ³				

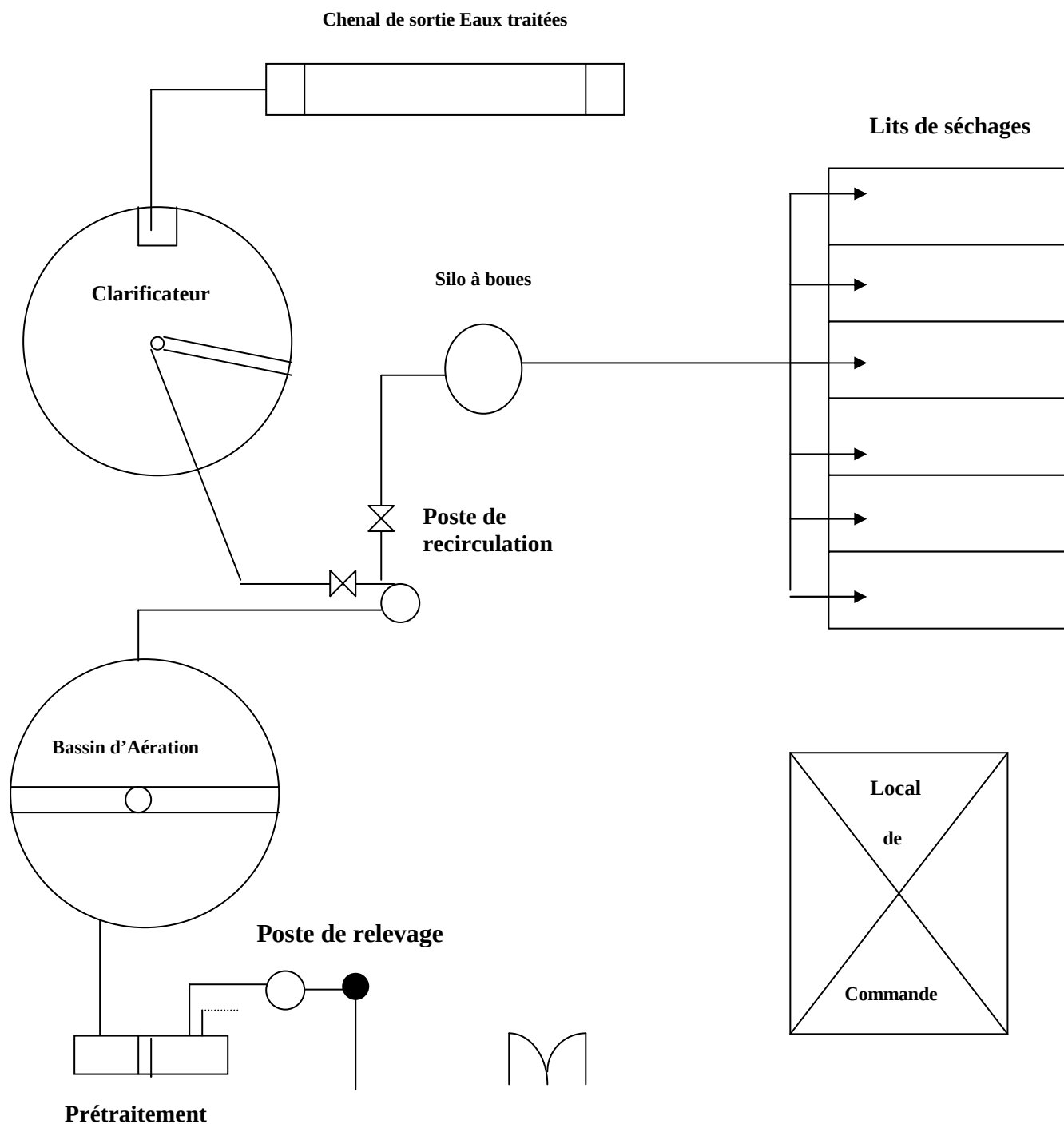
4.2.3. Station de traitement d'eaux usées des Coteaux

Cette station de 1 400 éq.hab de type boues activées faible charge a été construite par SOGEA en 1992 et mise en service en 1995.

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	NBRE	DEBIT (m ³ /h)	PUISSANCE (kW)
Relevage volume = 4 m ³	Pompes Flygt DP 3057.181 MT 234	2	27	3,4
Prétraitements*	Grille Courbe	1		0,55
Surface : 1m ²	Aération dégraisseur	1		0,75
Volume : 1m ³	Racleur dégraisseur	1		0,55
Bassin d'aération	Turbine fixe à vitesse lente	1		7,5
Surface = 66,5 m ²				
Volume = 236 m ³				
Clarificateur	Pont racleur	1		0,75
diamètre = 7,80 m				
Diamètre Clifford = 1,30 m				
Hauteur droite = 2,10 m				
Hauteur centre = 3,10 m				
Recirculation - Volume = 6,8 m ³	Pompes FlygtDP 3057 MT 234	2	22	3,4
Silo à boues - volume = 50 m ³				
Chenal de comptage				
Lits de séchage	6 lits 200 m ² au total			
TOTAL PUISSANCE INSTALLE				16,9

* Appareil hors service

Principe de fonctionnement station de traitement d'eaux usées LES COTEAUX



4.3. Fonctionnement des ouvrages

4.3.1. Réseaux

Les éléments sont inclus dans le paragraphe 1.1.11. de l'inventaire des ouvrages

4.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		CONSOMMATION EDF	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste Coteaux	3 324	9,08	83 100	227	10 837	30

• **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Nettoyage du poste.

4.3.3. Station de traitement d'eaux usées des Coteaux

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		ENERGIE	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Pompage entrée station	1727	2,4	50 733	70	-	-
Aération	4 296	5,9	-	-	-	-
Recirculation	3 677	10,3	80 894	111	-	-
Energie	-	-	-	-	31 586	43
Extraction de boues	-	-	1 143	3,13	-	-

• **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Mise en réparation du moteur de l'aérateur et mise en place d'un hydrojecteur de secours
- 'Adaptation de l'armoire de commande pour optimisation de télésurveillance

• **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- Renouvellement motoréducteur Aération : 1,1 k€.
- Renouvellement huisseries du clarificateur : 8,7 k€

4.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

4.4.1. Réseaux eaux usées

Après contrôle, les réseaux des logements sociaux de la SMHLM « Pies Kann » ne pourront faire l'objet d'une intégration au patrimoine communal

4.4.1.1. Accessibilité

A noter les éléments suivants :

- 1 020 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et inaccessible à l'entretien tel que prévu par camion hydrocureur. Des solutions devront être trouvées avec la Commune afin de pallier cette contrainte ;
- 150 ml de réseau sur le domaine des Côteaux sont inaccessibles car situés en partie basse des parcelles 1 à 7.

4.4.1.2. Branchements

Les tests à la fumée effectués sur le domaine des Côteaux ont montré 2 non conformités au niveau des lots 30 et 15 : branchement du pluvial sur le réseau d'eaux usées.

4.4.1.3. Regards de visite

Le constat sur le réseau est le suivant :

- 157 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;
- 5 regards à rehausser (sous chaussée dans le domaine les Côteaux donc inaccessible à l'entretien et potentiellement risque d'intrusion d'eau de pluie) ;
- 30 regards à refaire partiellement.

4.4.2. Poste de refoulement

La SME rappelle que la bêche de pompage du poste Les Coteaux est dégradée et peut à tout moment se rompre au niveau des jointures.



Photo 16 : Dégradation de la bête du PR Les Coteaux

Le confortement de la clôture est à programmer en partenariat avec le SICSM car il conviendra d'y ajouter un muret de soutènement.

4.4.3. Station de traitement d'eaux usées des Coteaux

En période de pluie, les lits de séchage sont inondés et lessivés. Un système mobile de traitement des boues peut être envisagé par le SICSM pour intervenir sur plusieurs stations de taille identique.

5. RESEAU DE BELLEVUE LADOUR

5.1. Inventaire des ouvrages

5.1.1. Réseaux de collecte

Les données sont intégrées dans le paragraphe 2.3.1 de l'inventaire des ouvrages.

5.1.2. Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour

Cette station de 500 équivalent .habitant de type boues activées faible charge a été construite par la société SOGEA en 1985.

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	NOMBRE	DEBIT (m ³ /h)	PUISSANCE (kW)
Prétraitements	Tamis rotatif ROTAMAT	1		2,4
Bassin d'aération Profondeur = 3,20 m Volume = 54m ³	Hydroéjecteur Flygt Délexia	1		3,5
Clarificateur surface = 12 m ² Volume : 42 m ³ Profondeur = 3,5 m	Pompe de recirculation Flygt DS 3057.181 MT 234	1	15	1,7
Traitement des boues	Aucun	-	-	-
TOTAL PUISSANCE				7,6

5.2. Fonctionnement des ouvrages

5.2.1. *Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour*

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		VOLUMES		ENERGIE	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Aération	2 789	7,7	-	-	-	-
Recirculation	2 482	6,8	49 640	136	-	-
Extraction Boues	-	-	12 104	0,3	-	-
Energie	-	-	-	-	13 711	37,7

- **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

- Visite de contrôle SOCOTEC.
- Nettoyage de la Station

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

Aucune opération n'est à signaler

5.3. Limites des ouvrages et projets de renforcement

5.3.1. *Réseaux eaux usées*

Ce réseau de 840 ml de long comprend 300 ml situé en domaine privé ;

A noter que 12 regards sont à réparer Ces informations ont été transmises avec l'inventaire détaillé de début de contrat.

5.3.2. *Station de traitement d'eaux usées de Bellevue Ladour*

Aucun élément particulier à noter

ANNEXES

☞ Annexes réseau Bourg

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement "Gros Raisins"
- Poste de relèvement "Bourg"
- Station de traitement d'eaux usées du "Bourg"

☞ Annexes réseau de Gros Raisins

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement "V.V.F Sécurité Sociale"
- Poste de relèvement "Les Moubins"
- Poste de relèvement "VVF E.D.F"
- Poste de relèvement "Les Amandiers"
- Poste de relèvement "Pierre et Vacances"
- Station de traitement d'eaux usées de "Gros Raisins"

☞ Annexes réseau Les Côteaux

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement "Les Coteaux"
- Station de traitement d'eaux usées "Les Coteaux"

☞ Annexes réseau Trois Rivières

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement "Trois Rivières - Stade"

☞ Annexes réseau Bellevue Ladour

- Station de traitement d'eaux usées de "Bellevue Ladour"